

Air Canada et CP Air: vers une crise grave

par Claude BEAUCHAMP
et Denis MASSE

Par son incurie et son inaction, le gouvernement Trudeau est en train de précipiter le monde, pourtant si calme d'ordinaire, des transporteurs aériens dans un état de crise.

Exaspéré par quatre années d'infructueux efforts "diplomatiques" de persuasion et de frustrants dialogues perpétuellement stériles avec les membres du Conseil des ministres, le président d'Air Canada, M. Yves Pratte, affirme que perpétuer le partage actuel des routes internationales entre Air Canada et CP Air signifiera que la société de la Couronne "perdra d'ici dix ans au profit de CP Air sa place de premier transporteur international du Canada".

En conséquence, M. Pratte voit dans l'attribution prochaine de la route de Milan une "valeur de symbole" car si Milan était octroyée à CP Air sans compensation à Air Canada, ce qui équivaudrait, à ses yeux, à une décision consciente et délibérée du gouvernement fédéral de freiner définitivement, au profit de CP Air, l'expansion de cette société de la Couronne dans laquelle Ottawa a pourtant investi jusqu'à maintenant au-delà de \$630 millions.

Plus satisfait du sort qui est fait à sa compagnie que ne l'est M. Pratte, le président de CP Air, M. John C. Gilmer, n'en constate pas moins, comme son collègue, qu'Ottawa "n'accorde pas beaucoup d'attention aux transporteurs aériens".

Les deux hommes ont exposé avec vigueur leurs points de vue respectifs dans deux entrevues distinctes accordées à LA PRESSE il y a quelques



M. John C. Gilmer
président de CP Air

jours, M. Pratte dans son bureau du 41e étage de la Place Ville-Marie, à Montréal, et M. Gilmer, au siège social de CP Air, à Vancouver.

Les présidents des deux compagnies ne s'entendent que sur un seul point : l'ignorance du problème au gouvernement a assez duré et a fait rater aux deux compagnies l'exploitation d'une ligne fort convoitée pour la prochaine saison de tourisme.

Milan : un symbole

L'attribution de Milan à l'un ou l'autre des deux grands transporteurs aériens du pays, a dépassé l'enjeu

commercial que peut représenter cette escale au nord de l'Italie tant pour Air Canada que pour CP Air.

Les deux transporteurs canadiens sont engagés dans une lutte de prestige dont aucun n'acceptera le verdict s'il est favorable à son rival, à moins qu'une redistribution des routes aériennes à travers le monde ne soit proposée aux deux compagnies et ne permette au gouvernement de tirer son épingle du jeu.

Ce nouveau partage du monde, si jamais le gouvernement y consent (le dernier remonte à 1964), demandera beaucoup de temps et prêterait à de longues négociations entre tous les intéressés.

Mais, bien plus, la "question de Milan" est devenue en quelques mois un sujet de désaccord au sein même du cabinet qui n'a eu d'autre ressource jusqu'ici que de rester muet aux requêtes de plus en plus agressives des deux compagnies. Son silence n'a fait qu'ajouter à l'impression "d'indifférence" perçue par les chefs d'entreprises.

M. Pratte joue
le tout pour le tout

Il y a quatre ans, soit depuis sa nomination à la présidence d'Air Canada, que M. Pratte cherche à obtenir une réponse à la question qui lui paraît fondamentale : "Quel est le rôle d'Air Canada ?"

"Mes efforts à obtenir cette ré-



M. Yves Pratte
président d'Air Canada

ponse, dit-il, ont été absolument vains". Aujourd'hui, moins patient qu'il ne l'a été, après quatre ans, il est prêt à engager son poste sur une définition claire de son mandat.

De son côté, le gouvernement paraît de plus en plus embarrassé par la question et les membres du cabinet déjà divisés, sont choqués par l'attitude adoptée par "leur homme à Air Canada".

— En page F 1 paraissent les entrevues
accordées par MM. Pratte et Gilmer.

L'Office des autoroutes attend une solution à ses déficits accumulés

par Gilles NORMAND

L'Office des autoroutes du Québec formule, dans son rapport annuel pour l'exercice financier de 1972, le voeu que soit conçu, de concert avec les autorités gouvernementales, un programme de financement qui représenterait une solution aux problèmes que lui causent les déficits accumulés depuis sa formation.

Ceci, en dépit du fait que le ministère des Finances ait consenti — en vertu de l'arrêté en conseil 949, en date du 21 mars 1973 — de réduire de 50% les intérêts chargés à l'Office sur

les avances d'argent qu'il lui a accordées d'après l'arrêté en conseil 980, le 29 mars 1972.

Cette décision de diminuer de moitié les intérêts représente pour l'Office des autoroutes du Québec un bénéfice additionnel de \$7,275,465.44.

Ce qui n'empêche pas le déficit accumulé de l'Office, depuis sa fondation toujours, de se chiffrer par \$51,645,685, au 31 décembre 1972. Ce qui représente une augmentation de \$777,798 sur celui accumulé au 31 décembre de l'année précédente.

Voir AUTOROUTES, page A 6

AUJOURD'HUI

Le retrait canadien
du Vietnam demeure
plus que jamais
possible

— page E 1

l'automobile
par JACQUES DUVAL

Votre auto est-elle
sur la liste noire ?

— page B 6

L'URSS achète pour
\$200 millions de blé
et d'orge canadiens

— page E 10

SOMMAIRE

Arts et spectacles : F 10 à F 12
Bandes dessinées : E 12

"Chacal" : G 5

Cinéma : F 12

Décès, naissances, etc. : G 20

"Dites-moi docteur" : E 4

Economie : F 1 à F 9

Editorial : A 4

Etes-vous observateur ? : G 8

Horoscope : E 8

Informations étrangères : G 1 à G 3

La bonne table : E 2

L'auto : B 6, B 7

"Mots-mystère" : G 10

Mots croisés : G 7

Petites annonces : G 4 à G 19

Radio et télévision : A 8

Sports : B 1 à B 5

Tribunaux : A 7, E 13

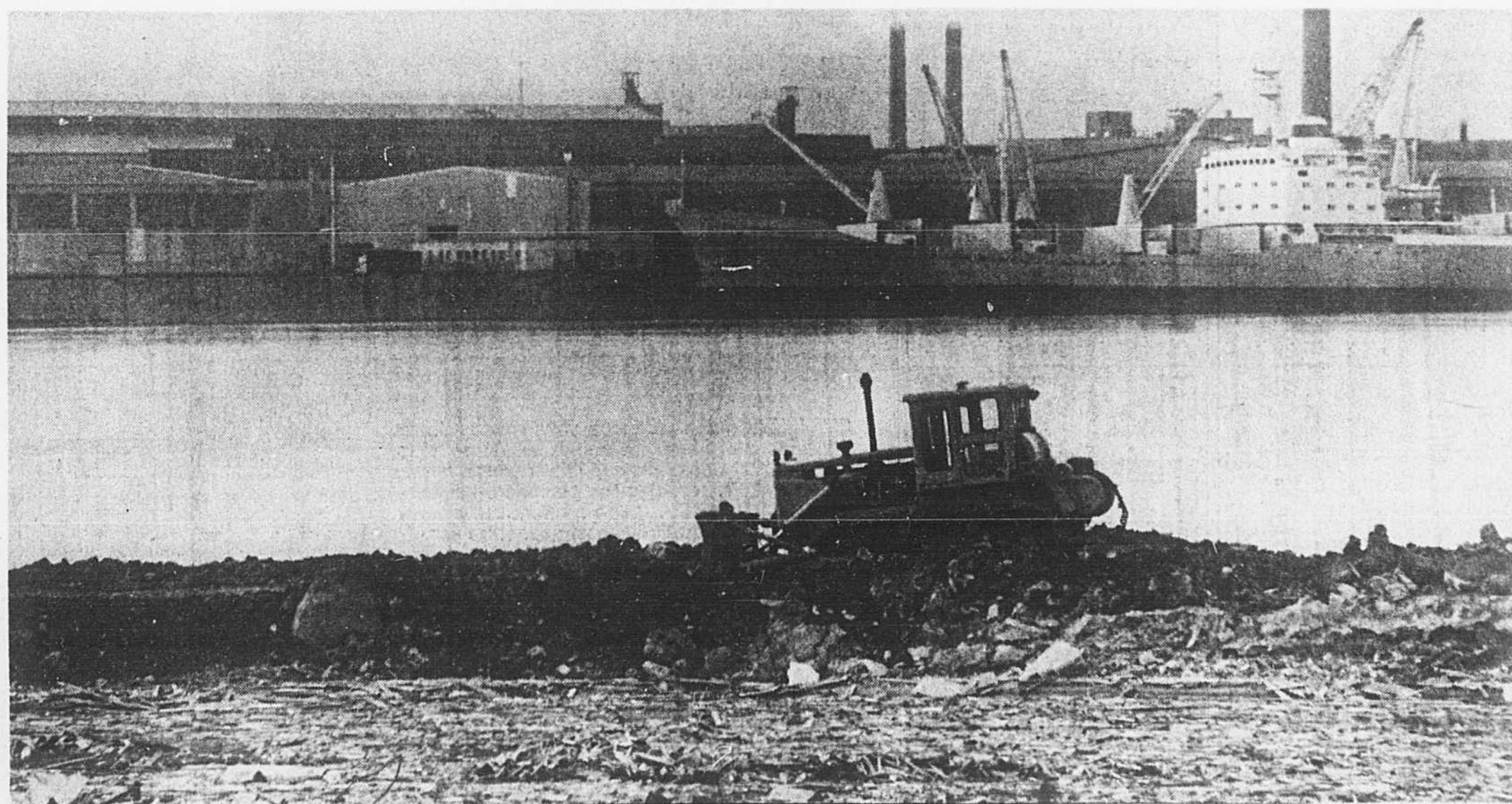
Vivre aujourd'hui : E 4 à E 8

Israël frappe au Liban

Un commando israélien a frappé la nuit dernière en plein coeur de Beyrouth, au Liban, tuant trois leaders palestiniens. Un autre a attaqué près du port de Sidon, au Liban également. Ces raids, selon le commandant en chef israélien, constituaient une représaille aux attentats commis, hier, à Chypre contre un avion d'El Al et la résidence de l'ambassadeur israélien. Ci-dessus, l'un des guérilleros arabes capturé à Nicosie après la tentative ratée de s'emparer de l'avion israélien.

— Nos informations en page G 1

Longueuil empiète sur le Saint-Laurent



par Henri POUPART
(collaboration spéciale)

Tout semble indiquer que la bataille pour conserver les îles et les rives du Saint-Laurent à leur état naturel ne fait que commencer. Après l'affaire du remplissage du chenal Racicot à Boucherville, c'est maintenant à la ville de Longueuil de mener le bal.

Ceux qui ont emprunté récemment la route 3 de l'est à l'ouest à la sortie du Boulevard Thérien se seront sans doute rendu compte que le remplissage et l'empiètement sur le Saint-Laurent se poursuit de plus belle avec les premières journées du printemps.

Ces travaux se poursuivent en vertu d'une autorisation qui aurait été accordée par le ministère des Richesses naturelles, l'an dernier avant qu'il n'y ait la formation d'une commission inter-ministérielle chargée d'étudier les problèmes de remplissage et d'empiètement de terrain. Or, les recommandations de cette commission étaient claires et nettes : on demandait l'arrêt immédiat de tous ces travaux.

Une juridiction
ambiguë

La juridiction sur les rives du Saint-Laurent à la hauteur de Longueuil demeure toutefois ambiguë. La municipalité de Longueuil détient un bail mensuel renouvelable automatiquement de la part des ports nationaux. Ce bail autoriserait la poursuite des travaux entamés. De plus, même si la commission inter-ministérielle a déjà rédigé un rapport qui fut déposé au ministère des Richesses naturelles, il semble que les autorités de cette municipalité ne furent jamais avi-

C'est maintenant au tour de la ville de Longueuil d'empiéter sur le Saint-Laurent par des travaux de remplissage.

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Voir LONGUEUIL, page A 6

mini-presse

le monde

■ Dans un geste de représailles fort audacieux, un commando israélien, venu par bateau, a attaqué ce matin quatre bases de fédayine au Liban, tuant plusieurs personnes, dont trois leaders du mouvement palestinien. Hier, un avion israélien avait été attaqué à Nicosie et une bombe avait été déposée chez l'ambassadeur d'Israël à Chypre. Un Arabe avait été tué et trois autres blessés au cours de ces attentats.

■ Le président Nixon est décidé à prendre des mesures énergiques pour empêcher l'effondrement du gouvernement Lon Nol au Cambodge et forcer le Nord-Vietnam à respecter les accords, dit-on dans les milieux officiels des Etats-Unis.

■ Le président Thieu du Sud-Vietnam a dit hier à Rome qu'un appel du Pape à l'URSS et à la Chine pourrait contribuer au maintien de la paix au Vietnam. Il a dit que le Pape avait évoqué au cours de l'audience qu'il lui a accordée, le problème des prisonniers politiques au Sud-Vietnam. Il a répliqué qu'il s'agissait là de propagande communiste, que son gouvernement ne détenait que 5,081 "criminels de guerre".

le Canada

■ L'incident qui a entraîné la mort d'un militaire canadien au Vietnam fait sérieusement réfléchir le gouvernement. M. Sharp a dit que la situation s'aggrave au Vietnam. Mais avant de prendre une décision, le gouvernement veut étudier tous les aspects de la question. Le député conservateur Claude Wagner a blâmé le gouvernement, mais les chefs du NPD et des créditistes ont accusé ce dernier d'exploiter cet incident à des fins politiques.

■ Les deux plus grandes compagnies de transport aérien du Canada, CP Air et Air Canada, s'affrontent avec virulence pour obtenir le

droit de faire escale à Milan. CP Air soutient que ce droit lui revient, selon la répartition des territoires effectuée en 1964. Le président d'Air Canada d'autre part soutient que cette affaire remet en question toute l'orientation de la société d'Etat.

■ La série des neuf conférences fédérales-provinciales prévue pour le mois d'avril a démarré hier par la tenue de deux réunions : celle des provinces de l'Atlantique et celle de l'industrie et du commerce. A l'issue de la première, M. Gérard Lévesque a dit qu'il y a lieu d'espérer une entente sur les droits miniers sous-marins.

le Québec

■ L'Office des autoroutes du Québec s'inquiète de son déficit croissant et formule le vœu, dans son rapport annuel, qu'un programme de financement soit élaboré pour solutionner ses problèmes. Le déficit accumulé depuis la fondation de l'Office est de \$51,645,685.

■ Les représentants de quatre confédérations syndicales internationales représentant quelque 76 millions de travailleurs, ont donné leur appui sans réserve à la CSN, à la

FTQ et à la CEQ qui réclament la libération de Pepin, Laberge et Charbonneau et ont promis d'entreprendre des actions sur tous les continents.

■ Les sociétés Québécois et Nordair veulent obtenir des permis pour établir des services de transport aérien à la Baie James. Les audiences ont commencé hier devant la Commission des transports du Canada.

méto

■ Le projet de conserver les îles et les rives du Saint-Laurent dans leur état naturel ne se réalisera pas sans batailles. Après l'affaire du remplissage du chenal Racicot à Boucherville, arrive celle de Longueuil où des travaux de remplissage empiètent sur le lit du fleuve.

■ C'est dans la confusion que se préparent les élections scolaires dans l'île de Montréal : les listes d'électeurs ont été faites trop hâtivement et sont incomplètes. Les électeurs ont jusqu'au 17 avril pour s'inscrire s'ils veulent voter.

■ Le gouvernement n'apportera aucune modification aux structures géographiques des municipalités de l'île de Montréal sans consulter les villes de banlieue, a déclaré hier le premier ministre Robert Bourassa.

■ Le procureur de la Couronne au procès de Jacques Rose, pour complicité après le fait, a présenté une requête visant à récuser le tableau des candidats jurés, en soutenant que des irrégularités avaient été commises au niveau de la sélection des candidats.

LA MÊTÉO

Les neiges d'antan reviennent

A 7 heures ce matin, la neige annoncée depuis hier commençait à tourbillonner et le mercure indiquait 33°.

Une perturbation accompagnée de neige et de pluie avançait sur les Grands Lacs en direction du sud du Québec et déjà la couverture nuageuse qui la précède s'étendait à l'est jusqu'à la ville de Québec.

Il est prévu que, d'une façon générale, la précipitation sera sous forme de pluie au sud du Saint-

Laurent et sous forme de neige avec accumulation de deux à quatre pouces au nord.

Après le passage de la perturbation les températures seront plus froides et des chutes de neige locales sont prévues dans la plupart des régions pour demain.

En résumé il y aura de la neige, de la pluie et beaucoup d'embouteillages, plusieurs automobilistes ayant fait enlever les pneus à neige de leur véhicule.

à Montréal

AUJOURD'HUI	DEMAIN
Maximum 40 • Minimum 25 Chutes de neige mêlées de pluie, ventoux.	Chutes de neige locales

au Québec

REGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Saint-Maurice	20	30	Chutes de neige et verglas	Chutes de neige locales
Outaouais	20	40	Chutes de neige et verglas	Chutes de neige locales
Laurentides	20	30	Chutes de neige et verglas	Chutes de neige locales
Cantons de l'Est	25	40	Chutes de neige et verglas	Chutes de neige locales
Québec	20	30	Chutes de neige	Chutes de neige
Rimouski	20	30	Nuageux	Chutes de neige
Lac-Saint-Jean	20	30	Chutes de neige	Chutes de neige
Baie-Comeau	—	32	Généralement ensoleillé	Chutes de neige
Sept-Îles	—	32	Généralement ensoleillé	Chutes de neige
Gaspé	20	30	Nuageux	Chutes de neige

au Canada

	AUJOURD'HUI		Min	Max
Colombie-Britannique	Nuageux	Vancouver	40	58
Alberta	Ensoleillé	Edmonton	35	58
Saskatchewan	Ensoleillé	Regina	25	48
Manitoba	Ensoleillé	Winnipeg	20	35
Ontario	Averses	Toronto	30	40
Nouveau-Brunswick	Ensoleillé	Saint-Jean	28	44
Nouvelle-Ecosse	Ensoleillé	Halifax	30	42
Ile-du-Prince-Edouard	Ensoleillé	Charlottetown	27	37
Terre-Neuve	Ensoleillé	Saint-Jean	30	37

si vous partez

Aux Etats-Unis	Min.	Max.		Min.	Max.		Min.	Max.
New York	40	51	Chicago	30	36	New Orleans	40	64
Washington	43	53	San Francisco	53	67	Miami	60	74
Boston	36	46	Los Angeles	55	75			
Vers les capitales								
Paris	36	—	Moscou	32	—	Hong Kong	—	79
Londres	34	—	Stockholm	32	—	Lisbonne	46	—
Rome	57	—	Tokyo	50	—	Sydney	—	68
Berlin	40	—	Athènes	57	—	Tunis	61	—
Amsterdam	34	—	Casablanca	55	—	Vienne	48	—
Bruxelles	36	—	Genève	36	—	Varsovie	41	—
Madrid	—	—	Le Caire	55	—	Mexico	50	79
Vers les plages								
Acapulco	70	86	Bermudes	66	72	Barbade	75	84
Nassau	77	86						

(Ces chiffres indiquent le maximum enregistré hier et le minimum la nuit dernière)

Le monde ouvrier international dénonce la "répression au Québec"

par Rhéal BERCIER

QUÉBEC — Marcel Pepin, Louis Laberge et Yvon Charbonneau auront réussi à mobiliser les forces syndicales internationales autour de leur emprisonnement et forcé le Canada à justifier au niveau mondial les décisions prises par Québec dans le domaine des relations de travail.

Les représentants des quatre organismes internationaux, les plus importants représentant quelque 76 millions de travailleurs, ont donné leur appui sans réserve à la CSN, la FTQ et la CEQ et promis d'entreprendre des actions sur tous les continents "afin que cesse la situation de répression qui prévaut au Québec".

C'est devant plus de 1,000 personnes réunies hier au grand séminaire de Québec que des porte-parole de la Confédération mondiale du travail (CMT), de la Confédération internationale des syndicats libres (CIS) de la Fédération internationale des syndicats d'enseignants (FISE) et du Secrétariat professionnel international de l'enseignement (SPIE) ont tour à tour dénoncé l'emprisonnement des trois chefs syndicaux et le Bill 89, soutenant que le Québec violait actuellement les ententes internationales paraphées par le Canada.

Les syndicats internationaux ont l'intention de porter plainte au niveau des organismes paritaires internationaux, principalement l'Organisation internationale du travail (OIT), organisme des Nations unies dont le Canada est membre.

Rencontre avec Bourassa

Les représentants des organismes de travail internationaux ont, par ailleurs, révélé qu'ils demandent aujourd'hui à rencontrer le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, pour lui faire part de leurs griefs et ont assorti cette rencontre d'un prérequis : la possibilité de visiter d'abord les trois chefs syndicaux québécois emprisonnés depuis février dernier à Orsainville.

L'enthousiasme

C'est une salle enthousiaste scandant : "Ce n'est qu'un début, continuons le combat" qui a accueilli le président de la CMT, M. Maurice Boudoux ; le représentant de la CIS, M. Harry Mayer ; le secrétaire général de la FISE, M. Marius Delsal et le secrétaire général de la SPIE, M. André Braccier.

Les vice-présidents de la CSN, de la FTQ et de la CEQ, Norbert Rodrigues, Fernand Daoust et André Thérien, ont présenté les conférenciers à ce colloque international organisé par les trois centrales syndicales québécoises et ayant pour thème "Le syndicalisme québécois est en danger".

Le vice-président de l'exécutif du Congrès du travail du Canada, M. Jean Beaudry, était également présent. Il s'est livré à une sévère critique du gouvernement Bourassa, particulièrement de son ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette.

Mais c'est surtout MM. Boudoux et Braccier qui ont été les plus virulents à l'endroit du gouvernement du

Québec. Le premier a soutenu que lorsqu'un régime totalitaire veut s'installer, c'est surtout les organisations syndicales qui sont frappées.

Le Québec et le Portugal

Il a comparé le Québec à l'Espagne et au Portugal et déclaré que la situation qui prévaut au Québec ressemblait étrangement à celle qui prévalait lorsque le fascisme a pris le pouvoir en Italie et en Allemagne.

"Le premier rampart des libertés démocratiques, c'est le syndicalisme et le premier bastion que l'Etat totalitaire frappe, ce sont les organisations syndicales."

Le chef syndical a loué la forme de syndicalisme qu'a empruntée le front commun dans le secteur public. "Un pas en avant important a été réalisé au niveau international, lorsque les syndicats québécois ont préféré le syndicalisme humain au syndicalisme du bifteck."

Se faisant le porte-parole des autres organismes syndicaux internationaux, M. Boudoux, dont l'exposé a été ponctué de chauds applaudissements, a annoncé que des représentations syndicales seront faites à des dates spécifiques partout dans le monde où le Canada est présent "afin de faire cesser la situation anormale qui existe dans un pays qui était connu pour son respect de la démocratie".

Les ententes

Pour sa part, M. Braccier a déploré le fait que le Québec viole l'esprit et la lettre des ententes internationales et a insisté pour que soit menée une lutte au niveau international. "Les temps ont changé. Le Québec n'est plus ce qu'il était. Ce qui se passe ici aura des répercussions préjudiciables sur le syndicalisme dans le monde entier."

C'est également pourquoi le vice-président du CTC a tenu à être présent à ce colloque. "Ce qui se passe au Québec, a-t-il déclaré, aura des incidences dans les autres provinces. Le danger ne guette pas uniquement le Québec, mais bien tout le Canada. On se sert des tribunaux pour violer des droits fondamentaux."

M. Beaudry voit dans le bill 89 la législation "la plus éconjurante présentée par un gouvernement depuis le départ de Maurice Duplessis".

Il a soutenu que le gouvernement québécois obéit actuellement à des forces d'extrême-droite et a encouragé à son tour tous les participants présents à mobiliser les forces syndicales pour lutter contre ce projet de loi.

Le colloque international se poursuivra ce soir dans la métropole, à l'Ecole Le Plateau, et réunira les mêmes invités internationaux. Il marque le début d'une série "d'initiatives locales" promises depuis quelques jours par les trois grandes centrales syndicales du Québec.



M. André Braccier, secrétaire général du Secrétariat professionnel international de l'enseignement, s'adresse aux participants au colloque sur la "répression contre le syndicalisme au Québec". Quatre centrales mondiales participent maintenant au mouvement en vue de faire libérer les trois chefs de centrale emprisonnés à Orsainville.

Grèves et lock-outs plus nombreux en février 1973

OTTAWA (PC) — Il y a eu plus d'arrêts de travail — grèves et lock-outs — en février 1973 qu'en février 1972 mais moins de jours-homme ont été perdus, indiquent des statistiques du ministère fédéral du Travail.

En février, 91 arrêts de travail impliquant 16,048 travailleurs ont entraîné une perte de 201,110 jours-homme, tandis qu'en février 1972, 78 arrêts de travail impliquant 28,095 travailleurs avaient entraîné une perte de 238,030 jours-homme.

En 1972, le nombre total des jours-hommes perdus s'était élevé à un chiffre record : 8 millions.

En janvier 1973, 89 arrêts de travail impliquant 12,318 travailleurs ont entraîné une perte de 186,830 jours-homme.

andré talbot
OPTICIEN
D'ORDONNANCES
7168 ST-HUBERT
Tel.: 271-4868

Revêtement Alcan

ESTIMATION GRATUITE
481-7983

RÉSIDENTIEL
COMMERCIAL
INDUSTRIEL

CORNICHES
BORDURES
AUVENTS

PORTES
FENÊTRES
GOUTTIÈRES

DISTRIBUTEUR AGRÉÉ ALCAN
CENTRE D'ALUMINIUM DE
MONTREAL 4640, Décarie

Revêtement Alcan

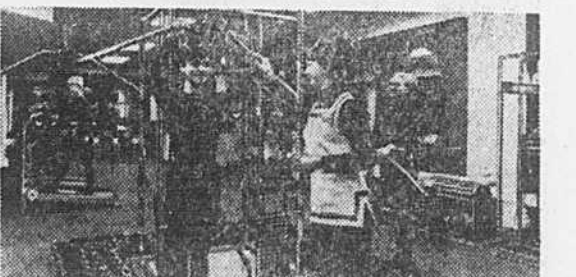


FAITES-VOUS MINCE ET BELLE ET... ALLEGEZ-VOUS POUR L'ETE... GRACE A LA METHODE VIC TANNY.

Bourrelets, rondeurs, embonpoint... faites disparaître tous ces petits desagréments avant la saison estivale.

Cet été, la mode veut que vous soyez mince, plaisante et élégante. Ne traînez pas durant tout l'été cet excès de poids que l'hiver vous a liassé en passant. Prenez part au programme "ALLEGEZ-VOUS POUR L'ETE..." de Vic Tanny. Les experts de Vic Tanny sauront diagnostiquer votre propre problème de poids pour ensuite vous faire suivre un programme complet d'amincissement conçu pour vous. Il comprend tout à partir du guide d'alimentation jusqu'aux exercices des adaptés. Faites un essai. Vous n'avez rien à perdre... sinon quelques livres.

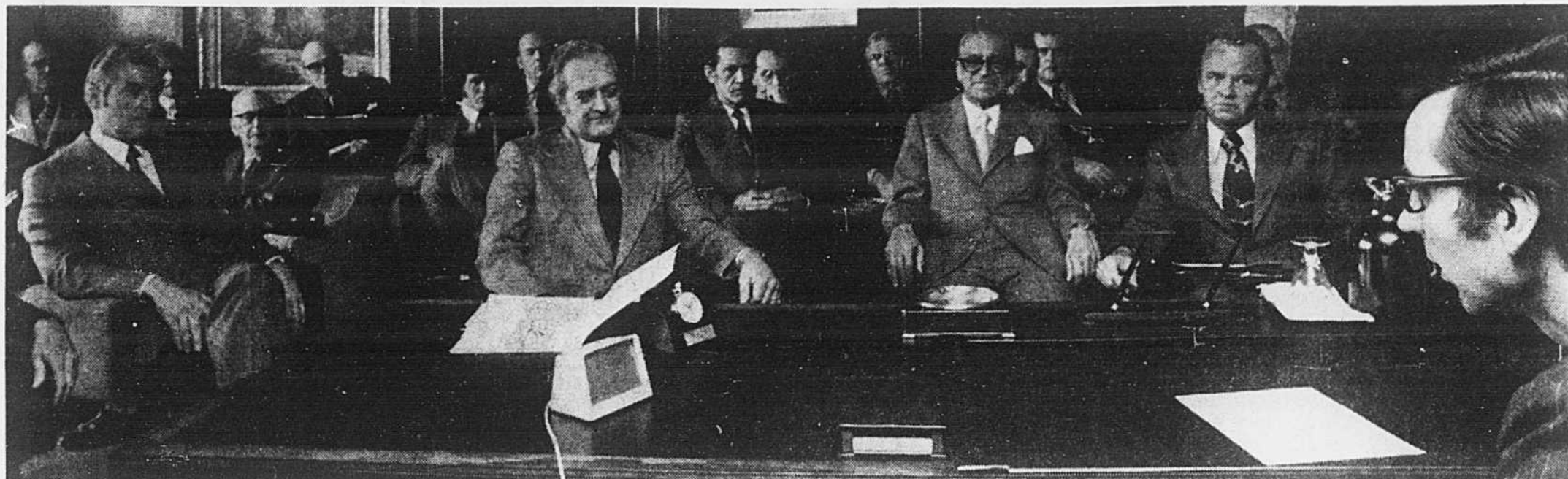
Appelez Vic Tanny maintenant pour obtenir VOTRE LAISSER-PASSER POUR UNE SCEANCE GRATUITE. Ne les gardez pas plus longtemps... ALLEGEZ-VOUS!



VIC TANNY
CLUBS DE SANTÉ ET DE MISE EN FORME
8 CLUBS A MONTREAL
POUR LE CLUB DE VOTRE LOCALITÉ COMPOSEZ

866-3992

VT 73-4-1F



Le premier ministre Robert Bourassa a écouté durant plus d'une heure les doléances des maires de banlieue. Il leur a promis qu'aucune modification ne serait apportée aux limites de leurs villes, sans une série de consultations.

Les banlieues seront consultées

— Robert Bourassa

par Florian BERNARD

Le gouvernement n'apportera aucune modification aux structures géographiques des municipalités de l'île de Montréal, sans tout d'abord entreprendre une série de consultations avec la banlieue.

Telle est l'assurance donnée aux maires de banlieue, hier, par le premier ministre Robert Bourassa, en présence de ses collègues Jérôme Choquette, de la Justice, et Victor Goldbloom des Affaires municipales.

Cette rencontre entre les représentants du gouvernement et les maires de banlieue s'est déroulée à Montréal, derrière des volets clos.

Chacun des maires a fait part aux autorités provinciales de ses propres doléances, tant du côté de la police que des autres questions concernant la CUM.

La banlieue devait originalement présenter un mémoire, mais il n'en fut rien.

LA PRESSE a appris de bonne source que le mémoire, préparé par l'étude Viau, n'avait pas reçu l'assentiment général de la banlieue. Il a donc été décidé, en dernière minute, de laisser le document sur les tablettes.

C'est individuellement, sous la forme d'une conversation à bâtons rompus, que les maires ont fait part de leurs griefs ou de leurs observations au premier ministre Bourassa.

Les parties ont cependant convenu

d'une nouvelle rencontre, à brève échéance, ce qui donnera l'occasion à la banlieue de présenter un mémoire.

Aucune date n'a été communiquée aux journalistes concernant cette seconde rencontre. Elle aura lieu, toutefois, avant la fin de mai. On sait que c'est précisément à la fin de mai que le comité Hanigan doit soumettre au gouvernement ses propositions relatives à l'avenir géographique des municipalités de la CUM.

Dans l'ensemble, les maires de ban-

lieue se sont déclarés satisfaits de leur entrevue avec M. Bourassa. Le maire de Montréal-Nord, M. Yves Ryan, a déclaré que cette rencontre, même si elle n'a rien apporté de sensationnel, a quand même été l'occasion d'un échange fructueux sur une foule de sujets.

"Ce fut un arrêt obligatoire et utile à la station service, avant d'arriver à destination", devait-il commenter.

Les listes scolaires sur l'île de Montréal: des milliers de votants ont été oubliés...

par Lysiane GAGNON

C'est dans la confusion que l'on se prépare, sur l'île de Montréal, aux élections scolaires: l'énumération a été faite trop hâtivement et les listes d'électeurs — actuellement en révision — sont incomplètes, la majorité des gens ignorent peut-être qu'ils n'ont que jusqu'au 17 avril pour aller s'inscrire s'ils veulent voter... et la confusion risque d'atteindre son comble au moment des mises en candidature aux postes de commissaires. A un point tel que les présidents d'élection de huit municipalités scolaires de l'île songent à demander des amendements à la loi 71, qui ouvre la porte à plusieurs abus.

La fabrication des listes d'électeurs ne s'est pas faite partout de la même façon, mais dans tous les cas, on relève des omissions ou des irrégularités. Ainsi, à la Commission des écoles catholiques et à la nouvelle commission scolaire de l'est de Montréal (qui équivaut au territoire de la régionale LeRoyer), des équipes d'énumérateurs sont passés de porte à porte, mais dans les autres municipalités scolaires, on a fabriqué les listes d'électeurs à partir de listes préalables in-

suffisantes en elles-mêmes: les données du recensement de 1971 (qui ne tiennent pas compte des déménagements récents), celles des parents d'élèves (alors que tous les citoyens âgés de plus de 18 ans ont maintenant droit de vote), les rôles d'évaluation (alors que les locataires aussi ont droit de vote), les listes des dernières élections fédérales (alors qu'il faut être inscrit comme catholique ou comme protestant... puisque les commissions scolaires sont encore confessionnelles).

Bref, il y a bien des chances que dans plusieurs commissions scolaires, des milliers d'électeurs ayant droit de vote ne soient pas inscrits sur les listes.

Dans les commissions scolaires où des énumérateurs ont fait du porte à porte, on constate également beaucoup d'omissions. Ainsi, les données du recensement prévoyaient un total de 300.000 électeurs protestants sur le territoire du Protestant School Board of Greater Montreal, et on n'en a "énuméré" que 180.000. A la CECM, les prévisions étaient de l'ordre de 800.000 électeurs catholiques, et les listes actuelles n'en comprennent que 552.963. Dans le quartier no 5 de la

CECM, seulement 28.390 électeurs sont inscrits sur une possibilité d'environ 42.000; dans le quartier no 6, on en a inscrit 22.165 sur une possibilité de 42.850. Même chose dans le quartier numéro 16 (29.829 inscrits alors qu'on en prévoyait 44.800).

La période de révision serait trop courte...

C'est en constatant ces omissions que les comités de parents des deux régions anglophones de la CECM viennent de demander l'extension de la période de révision des listes électorales jusqu'au 30 avril. Il y a gros à parier, en effet, que bien des gens négligeront de se faire inscrire d'ici le 17 avril, date prévue pour la fin de la révision... et qu'ils seront tout surpris d'apprendre le 18 juin qu'ils ne peuvent pas voter. Les huit présidents d'élection des commissions scolaires de l'île publient actuellement des annonces dans le journal, mais cela ne suffira pas à vaincre l'ignorance et l'indifférence d'une population qui n'a aucune tradition électorale sur le plan scolaire.

On sait qu'à la CECM et au PSBGM, c'est la première fois cette année qu'il y aura des élections sco-

laires, et que dans les autres commissions scolaires, seuls les parents d'enfants d'âge scolaire et les propriétaires avaient droit de vote jusqu'à ce que la loi 71 accorde le suffrage universel pour l'élection des commissaires de l'île de Montréal.

Si des gens n'ont pas été inscrits (soit parce que les énumérateurs les ont oubliés, soit parce que, comme la chose s'est produite dans bien des milieux néo-québécois et juifs, on n'aime pas se faire demander à brûle-pourpoint à quelle religion on appartient), le problème inverse peut aussi se poser, comme dans les élections fédérales ou provinciales: seuls les citoyens canadiens ont droit de vote, mais les énumérateurs n'exigent aucune preuve de citoyenneté, ce qui ouvre la porte à bien des abus.

Le processus de révision risque à son tour de s'entacher de diverses irrégularités. Un personnel réduit et pas toujours bien formé s'en occupe dans les divers bureaux d'élection, et plus souvent qu'autrement on se fiera à la parole donnée pour ajouter un nom à la liste ou pour en radier un autre. Cela aussi ouvre la porte à du "paquetage" d'élections.

Lorsque viendra la clôture des

mises en nomination, le 4 juin, la confusion risque de s'accroître. En effet, la loi 71, extrêmement permissive à ce chapitre, n'exige pour toute candidature que deux "appuyeurs", point. Cela veut dire que quelqu'un peut être mis en candidature à son insu (la présence physique du candidat n'est pas requise), et qu'un malin pourrait réussir, avec le concours d'autres petits malins, à paralyser l'élection dans un quartier électoral (en proposant par exemple 50 candidats!). Les comités de parents de la CECM font un sondage parmi leurs membres sur l'opportunité d'amender la loi avant le 4 juin, et les présidents d'élection, quant à eux, discuteront de cette question à une réunion prévue pour le 16 avril.

Il leur restera ensuite à trouver un greffier et un scrutateur pour chacun des 1.842 bureaux de vote qui seront installés sur l'île de Montréal le 18 juin. On aura d'abord recours aux énumérateurs (ceux qui ont bien fait leur travail, précise le président d'élection à la CECM, M. Pierre Desmarais), et, si les écoles sont fermées ce jour-là, au personnel des commissions scolaires. Mais si les écoles restaient ouvertes le jour du vote, on aurait recours "aux gens qui ont déjà l'expérience de ce genre de travail". Dans les faits, cela veut dire que l'élection scolaire risquerait d'être contrôlée et supervisée par des partisans du Parti libéral et de l'Union nationale, puisque la loi veut que ce soit le parti au pouvoir qui nomme le scrutateur, et le parti d'opposition officiel qui nomme le greffier, pour les élections fédérales et provinciales.

Protestations massives et diversifiées contre le projet d'un dépôt dans le centre de Laval

par Pierre VENNAT

Les propriétaires de Laval entendent prendre "toutes les mesures nécessaires" pour s'opposer à ce qu'un

dépôt trône en plein centre de la ville.

C'est ce qu'ils viennent de faire savoir au ministre des Affaires municipales, M. Victor Goldbloom, ministre responsable de l'Environnement au sein du cabinet Bourassa, à qui ils demandent de s'opposer à l'émission du permis accordé par le comité exécutif de Laval pour le remplissage de la carrière Lagacé, à proximité de l'hôtel de ville, du Centre commercial Laval, du Cégep Montmorency et de l'Autoroute des Laurentides.

Cette prise de position de la Ligue des propriétaires de Laval, d'ailleurs, ne serait que le prélude à une offensive en règle contre ce que plusieurs considèrent comme une aberration, susceptible de nuire à la fois au développement économique futur et à l'environnement des lieux.

Selon nos renseignements, il ne serait pas surprenant que cette position de la Ligue des propriétaires soit suivie d'une prise de position similaire de la Chambre de commerce de Laval, qui se réunit en assemblée, ce

soir, et que certains membres du conseil réclament la tenue d'une assemblée spéciale pour faire la lumière sur cette affaire décidée à huis clos derrière les portes capitonnées du comité exécutif.

De toute façon, dans son télégramme au ministre Goldbloom, la Ligue des propriétaires de Laval, par la voix de son président, M. Gilles Fournier, considère la décision du comité exécutif comme totalement pré-

judiciable au bien-être de la population.

Elle insiste également sur les effets néfastes qu'une telle décision aurait sur le commerce en général et le développement futur du centre-ville de Laval.

C'est en vertu de ces considérations que la Ligue des propriétaires de Laval "entend prendre toutes les mesures nécessaires pour s'opposer à ce projet".

L'incendie de l'avenue du Parc demeurera un mystère?

On ne connaîtra probablement jamais l'origine exacte de l'incendie d'une maison de rapport, située au 5249 de l'avenue du Parc, qui a causé la mort d'au moins sept personnes et fait une douzaine de blessés, en fin de semaine.

Les pompiers ainsi que les policiers de la section des incendies criminels de la police de la CUM qui poursuivent leurs recherches ce matin dans les débris afin de retrouver trois femmes qui sont toujours disparues, pensent qu'ils ne pourront jamais parvenir à découvrir la cause de l'incendie vu l'état de destruction de l'immeuble.

La police, qui habituellement compte beaucoup sur la version des divers témoins pour débiter son enquête à fait savoir, hier soir, que les versions étaient très différentes selon les personnes interrogées.

Un porte-parole a dit qu'il faudra complètement ratifier les décomptes à

la recherche de victimes, avant de commencer les expertises pour déterminer la cause de l'incendie.

Les corps d'une femme et d'un homme ont été découverts, en début de soirée, hier. Aucune identification n'a pu être faite jusqu'ici de ses deux corps.

L'homme a été découvert à une vingtaine de pieds de la porte d'entrée sous un amas de briques et de planches.

Entre-temps, quatre victimes ont pu être identifiées. Il s'agit de M. Leonard Batgate, 43 ans, Jean-Paul Paquette, 57 ans, Paul Heller, 30 ans, et son père, M. Maurice Heller, âgé de 59 ans.

Le corps de la femme, découvert hier matin, n'a pas été identifié lui-même.

Entre-temps, un voile de mystère entoure le dossier de cet incendie au quartier général du service des incendies. Personne n'a voulu révéler quoi que ce soit à ce sujet.

MON OEIL SUR MONTRÉAL



PAR GERMAIN TARDIF

Connaissent-ils ça tant que ça?

Lorsque vous achetez quelque chose quelque part, il est normal de consulter le vendeur, lequel, évidemment, vous présente sa salade, avec l'idée de réussir sa vente.

C'est normal et, la plupart du temps, les arguments ont du vrai.

Mais rendez-vous à un magasin de la Société des alcools et essayez de consulter...

Une femme se rend, samedi, à l'un de ces magasins. Elle demande un gin de marque bien connue. Il n'en reste plus. Le jeune commis, quand même débrouillard, essaie de lui vendre le même produit, mais d'une autre marque et qui coûte moins cher.

La discussion s'amorce et le jeune commis tente de lui expliquer qu'il n'y a pas de différence de goût entre un gin de \$8 et un autre de \$11 quand vous y ajoutez "tonic water", "half and half", "bitter lemon" ou autre additif.

La dame ne semble pas convaincue et, à bout d'argument, le jeune commis lui fait le raisonnement suivant.

"C'est la même chose avec le cognac que vous payez \$13 ou \$20. Quand vous y ajoutez l'eau et la glace, il n'y a plus de différence..."

Où pensez-vous que cette conversation s'est déroulée? Au magasin de la SAQ, à Greenfield Park, au même établissement dont nous avions parlé à l'époque des Fêtes, au sujet d'un choix de vins...

Coups d'oeil

— Une exposition collective de tapisseries se tiendra, du 19 avril au 20 mai, au Centre d'art du Mont-Royal, 1260, Remembrance Road. Il s'agit d'oeuvres de Louis et Jeanne Auclair et de leurs élèves adultes.

La technique contemporaine utilisée dans la plupart de ces oeuvres diffère tout à fait des techniques traditionnelles et le résultat vous laisse bouche bée. C'est à voir.

— Le savant directeur du Planétarium Dow veut avoir son mot à dire dans le domaine de l'éducation. Aussi a-t-il décidé de brigrer les suffrages, aux élections scolaires de Montréal, le 18 juin.

ÉCOLE DE CONDUITE!

De préférence

LAUZON

Paul E. TALBOT O.D. OPTOMÉTRISTE

6741, rue SAINT-HUBERT

272-7611 • 7616

HEURES DE BUREAU:
Lundi au jeudi: 9 h à 6 h
Vendredi: 9 h à 5 h
Samedi: FERMÉ

faites-vous une place au soleil

Cours spéciaux d'été

anglais, allemand, espagnol, italien, etc.

appelez vite 288-3111

Berlitz langues vivantes

service de traduction

MONTREAL - 2055 rue Peel - 288-3111
MONTREAL - 50 Place Crémazie - 387-2566

Violent incendie à Sainte-Thérèse

Un violent incendie a éclaté, vers 6 heures ce matin, à la compagnie Commonwealth Plywood, à Sainte-Thérèse.

Cette manufacture de bois contre-plaqué emploie 300 ouvriers. Les policiers-pompiers de Sainte-Thérèse ont reçu l'aide des pompiers de Blainville et de Rosemère dans leur lutte contre l'élément destructeur.

la presse

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administrationROGER LEMELIN
président et éditeurROCH DESJARDINS
vice-président
JEAN SISTO
directeur de l'information
VINCENT PRINCE
editorialiste en chef

Avocats et aide juridique

Les avocats de la province ont majoritairement décidé par voie de référendum de maintenir le Barreau dans son double rôle de défenseur des droits de ses membres et de protecteur de l'intérêt public. Le vote a été de 60,7 p.c. en faveur de cette proposition.

Le résultat n'est pas particulièrement impressionnant, non seulement parce que les tenants de la thèse opposée ont tout de même recueilli plus de 39 pour cent des suffrages, mais, surtout parce que l'on a permis à tous les avocats, même à ceux qui ne sont pas en pratique privée, d'exprimer leur opinion à ce sujet. Or, dans le concret, la question n'intéressait vraiment que les avocats de la pratique privée.

En effet, tout le problème avait été soulevé par l'adoption, en juillet dernier, de la Loi de l'aide juridique. En vertu de cette loi, des négociations doivent avoir lieu entre le ministère de la Justice et les représentants autorisés des avocats pour décider des tarifs qui seront consentis par les bureaux d'aide juridique aux avocats de pratique privée, dont, à l'occasion, ils pourront retenir les services. Il est bien évident que les avocats devenus fonctionnaires, administrateurs ou que sais-je encore, ne sont pas touchés par cette nouvelle disposition.

La participation au référendum a donc pu en fausser le résultat. Et il est possible de conclure avec la Fédération des avocats du Québec (FAQ) que ce sondage n'a qu'une valeur indicative plutôt mineure.

Quoi qu'il en soit, nous pensons toujours que la logique exige que le Barreau limite son champ d'action à la seule protection de l'intérêt public et qu'il laisse à une association de type syndical (genre Fédération des avocats du Québec) le soin de promouvoir les intérêts matériels de ses membres. On doit suivre ici la ligne de conduite acceptée par les médecins depuis quelques années déjà.

Au fait, le ministre de la Justice pourrait prendre sur lui de négocier les tarifs de l'aide juridique avec la FAQ et d'ignorer le Barreau à cet égard.

Ceci dit, il nous faut reconnaître que la FAQ aurait intérêt à se montrer moins négative dans la critique qu'elle fait du travail accompli jusqu'ici pour la mise en application de la loi, dont les économiquement défavorisés devraient pouvoir se prévaloir à partir du 1er juin prochain.

Nous voulons bien que les avocats de pratique privée à qui l'on confiera des causes soient justement traités, mais cette loi de l'aide juridique doit d'abord répondre à l'attente des personnes à revenus modestes qui sont présentement empêchées de faire valoir leurs droits devant les tribunaux.

Pour ces personnes, l'important c'est d'obtenir gratuitement les conseils d'ordre juridique dont elles ont besoin, peu importe, dans une certaine mesure, que ces conseils soient dispensés par les avocats salariés des bureaux prévus par la loi ou par des avocats qui demeurent en pratique privée.

La FAQ fait grand état du libre choix de l'avocat par la personne économiquement défavorisée. C'est un principe que la loi a tenu à respecter dans toute la mesure du possible, mais qu'elle n'a pas affirmé de façon absolue. L'accent a été mis sur l'accessibilité aux services juridiques à un coût raisonnable. Certains types de causes pourront être réservés aux avocats salariés des bureaux d'aide juridique.

Le fait que l'article 52, qui proclame ce libre choix de l'avocat, n'ait pas encore été proclamé ne doit pas devenir l'indice d'un noir dessein de la part du ministre ou de la Commission des services juridiques. Il ne sera probablement proclamé que lorsqu'une entente sera intervenue quant aux tarifs des avocats de pratique privée et que la réglementation prévue par la loi aura été mise au point.

Pour le moment, la Commission des services juridiques semble faire diligence pour mettre en branle les mécanismes nécessaires à l'application de la loi. De plus, les initiatives qu'elle a prises jusqu'ici ont largement respecté l'intention des législateurs, telle que précisée notamment dans le bill 84 adopté en décembre dernier.

Nous convenons cependant qu'il est grand temps que débutent les négociations sur les tarifs des avocats de pratique privée et qu'il serait tout à fait normal que la FAQ — si elle est choisie pour mener cette négociation comme ce devrait être le cas — soit représentée, comme elle le demande, au niveau de l'organisme administratif du régime. Ce qu'on a accordé dans le cas de la médecine conventionnée doit valoir pour l'aide juridique conventionnée.

Vincent PRINCE



(Droits réservés)

Pourquoi attendre?

Lors de sa dernière assemblée générale, le Comité pour la Défense des Droits de l'Homme a changé son appellation. Il sera connu désormais sous le nom de Conseil uni des Droits de l'Homme. A l'occasion de ce changement, rappelons que le Conseil uni n'est pas à confondre avec la Ligue des Droits de l'Homme, qui ne rassemble que des particuliers, tandis que le Comité (le Conseil) reçoit l'adhésion d'un grand nombre de sociétés et d'organisations. Le nombre des organisations participant à la Conférence Provinciale du mois de décembre dernier s'élevait à 46.

Ce changement de marque, de Comité à Conseil, laisse-t-il présager un succès recherché depuis longtemps, c'est-à-dire l'établissement par Québec d'une véritable législation des Droits de l'Homme? Rien en ce moment n'autorise une réponse optimiste à cette question.

La déception est d'autant plus vive que pendant un certain temps (et même pendant longtemps) le gouvernement paraissait tout à fait décidé à faire le nécessaire. Après la présentation d'un mémoire en juin 1970, M. le ministre de la Justice a-t-il vraiment "promis d'introduire la législation tant de fois demandée", comme l'affirme le Conseil uni? On n'a aucune rai-

son d'en douter. Mais le 2 décembre dernier, M. Choquette, tout en maintenant son accord de principe, se refusait à préciser quand l'Assemblée nationale serait saisie d'un projet de code et insistait longuement sur les nombreuses difficultés liées à la rédaction d'un projet de loi dans ce domaine.

En ce printemps de 1973, la conjoncture ne paraît guère plus favorable à l'aboutissement d'un projet pourtant longuement mûri. Il ne faut pas oublier que l'actuel président du Conseil uni n'est nul autre que M. Louis Laberge lui-même. On mentirait si on affirmait que M. Laberge jouit de la pleine confiance du Cabinet et qu'il a l'oreille de M. Jérôme Choquette!

Il reste que la question des Droits de l'Homme dépasse les questions de personnalités et transcende les péripéties du combat syndical, qu'on juge celui-ci douteux ou valable. Après tout, la Déclaration universelle des Droits de l'Homme par l'Organisation des Nations Unies remonte à 25 ans, et nous nous sommes fait rappeler la semaine dernière que seules les provinces de Québec et de la Colombie-Britannique (au Canada) ne se sont pas encore donné une législation pouvant prévenir la discrimination raciale. C'est

dire que le gouvernement actuel ne s'est pas montré plus paresseux et moins éclairé que les précédents.

Si M. Choquette attend qu'un mouvement profond de l'opinion impose enfin un code, il attend en vain. De multiples raisons tenant à des circonstances particulières empêchent notre milieu de percevoir le caractère impérieux de l'innovation souhaitée par le Conseil uni et par d'autres. C'est que les nôtres estiment avoir dans le passé suffisamment souffert de menées discriminatoires pour être dispensés aujourd'hui d'entreprendre une lutte décisive en faveur de groupes ethniques qui ne représentent pas plus de 25 p. cent de la population de Montréal. Or, ce sont ces groupes qui réclament avec l'énergie la plus grande un véritable Code des Droits de l'Homme.

Dès lors qu'un seul individu peut s'estimer injustement traité pour des raisons de langue, de couleur ou d'origine, tous peuvent l'être sous les prétextes les plus divers et les plus invraisemblables. Cela, un ministre de la Justice, surtout un ministre libéral, peut le comprendre et le comprend sûrement. Alors, pourquoi surseoir à une innovation différée depuis trop longtemps?

Guy CORMIER

ce que pense LE LECTEUR

Ce que M. Choquette a omis de dire

Lors de sa participation à l'émission Politique Atout, le dimanche 1er avril 1973, le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, interrogé en regard de la libération de Messieurs Pepin, Laberge et Charbonneau, s'est permis d'énoncer une foule de demi-vérités et de faire des omissions importantes tendant manifestement à induire le public en erreur.

Comme l'un des procureurs du Front Commun et ayant eu l'honneur de représenter Marcel Pepin devant les tribunaux qui l'ont condamné, je suis bien conscient que mon témoignage n'a pas le mérite d'être impartial et objectif. Néanmoins, en tant que témoin privilégié des machinations entreprises par le gouvernement libéral depuis plusieurs mois pour asservir le syndicalisme, il m'apparaît important de rectifier publiquement les propos tenus par le ministre de la Justice afin que personne n'ignore plus que la détention de Messieurs Pepin, Laberge et Charbonneau constitue de la part du Pouvoir une action revêchée visant sans doute à faire savoir aux possédants et aux entreprises capitalistes que leur ordre règne toujours au Québec. C'est la réponse favorable que se devait de donner le gouvernement aux plaintes qu'il avait lui-même demandé qu'on lui soumette en commandant le rapport "Fantus".

Pour donner une apparence de cohérence à son discours et pour mieux camoufler les motifs qui le guident, Monsieur Choquette a donc dû multiplier les omissions.

Monsieur Choquette a omis de préciser que Messieurs Pepin, Laberge et Charbonneau n'ont pas été condamnés en vertu du Code criminel mais à la suite d'une violation des règles du Code de procédure civile.

Cela étant, il faut être de mauvaise foi pour prétendre comme Monsieur Choquette que l'équité exige qu'ils soient traités sur la même base que les criminels de droit commun. S'il est vrai que le régime carcéral doit constituer avant tout un moyen de réhabiliter les hors-la-loi, il faut en conclure que les trois présidents ne sont pas encore, après trois mois d'internement, réinsérables dans la société. A

moins bien sûr, qu'il ne s'agisse d'assouvir une certaine vengeance...

Car Monsieur Choquette a omis de dire que la législation actuelle, notamment la loi des établissements de détention (bill 3), lui donne toute latitude pour libérer immédiatement Messieurs Pepin, Laberge et Charbonneau. Les règlements adoptés dans le cadre de cette loi suggèrent que la libération de détenus ne survienne qu'une fois que le tiers de leur peine a été purgée. Mais ces règlements — et Monsieur Choquette le sait pertinemment — n'ont rien d'imperatif. D'autant plus qu'on peut d'ores et déjà considérer que le tiers de la peine réelle (7½ mois) a été purgée.

Monsieur Choquette a aussi omis de dire que les centrales syndicales n'ont jamais demandé son pardon. Elles ont plutôt exigé et exigent encore que cesse la discrimination qu'exerce systématiquement le ministère de la Justice à l'égard de Messieurs Pepin, Laberge et Charbonneau en particulier et à l'égard du mouvement syndical en général. Elles n'ont que faire d'un pardon. Elles demandent simplement que les mécanismes prévus et usuels permettant aux notables d'échapper à la prison leur soient accessibles à eux aussi.

En effet, Monsieur Choquette a omis de dire que la libération immédiate des trois présidents ne constituerait pas un privilège. Au contraire, il a osé soutenir que tel serait le cas alors qu'il sait ou devrait savoir que son ministère permet couramment à des personnes condamnées à l'emprisonnement de purger leur peine hors du milieu carcéral en continuant de vaquer à leurs occupations. Les centrales syndicales ne revendiquent donc pas un privilège.

Pourtant Monsieur Choquette a omis de dire qu'il avait accordé un privilège aux membres de la Sûreté Provinciale en n'exerçant aucun recours à la suite de leur grève illégale.

Monsieur Choquette a omis de dire qu'il avait accordé un privilège aux radiologistes et, par la suite, aux médecins spécialistes en refusant d'agir au moment de leur arrêt de travail illégal.

Monsieur Choquette a omis de dire qu'il avait accordé un privilège aux employeurs de la construction en refusant de sévir, de peur de les acculer à la faillite, contre ceux qui avaient défié le bill 38 et parmi lesquels se trouvait la firme Marine Industries.

Monsieur Choquette a omis de dire que son ministère avait, au moment de la grève du Front Commun, donné instruction aux administrateurs des hôpitaux de refuser les services essentiels offerts par les syndicats. Et pourtant, il s'est permis d'insinuer que les syndicats devaient être châtiés pour avoir gardé des malades en otage...

Monsieur Choquette a omis de dire que le gouvernement libéral avait accordé un privilège à un ex-ministre en adoptant une loi spéciale pour lui éviter les rigueurs d'une condamnation pour fraude.

Bref, Monsieur Choquette a omis de dire la vérité.

Clément RICHARD,
De l'étude légale Guy Bertrand,
Clément Richard, Marcel Dumas
et Damien Côté.

Télégramme à Paul VI

Les soussignés ont expédié le télégramme suivant à Sa Sainteté le Pape Paul VI.

Les soussignés ont été surpris d'apprendre que le très Saint Père, après avoir refusé de recevoir Madame Binh, des racistes, des prêtres et d'autres représentants du Front de Libération Nationale du U.N., accorde une audience au général Thieu, dont le régime s'est rendu célèbre par la répression politique, la torture et la corruption.

Des chrétiens prêtres et laïcs québécois:

Jacques ARCHIBALD, Mouvement des travailleurs chrétiens; Lucienne BOISVERT, Mouvement indépendant des chrétiens; Suzanne MERCURE, Jeunesse étudiante catholique; Jacques LEVESQUE, Régine VALOIS-LEVESQUE, Claude BOUCHARD, Armand ST-LAURENT, Marcel SIROIS, René BOUDREAU, Jacqueline ARSENEAULT, Marie-France GAUVIN,

Guy GAUVIN, Denis FRASER, Jeunesse ouvrière catholique; Clément GOURDE, Action catholique Rurale; Evariste LESSARD, prêtre Pastoral ouvrier; Robert SYLVAIN, prêtre Pastoral ouvrier; Jean-Paul ASSELIN, prêtre Aumônier dioc. Jeunesse ouvrière catholique; Louis O'NEIL, prêtre Université Laval; Richard GUIMONT, O.P. aumônier Université Laval; J.P. DESCHENES, prof. Université Laval; Robert JASMIN, militant syndical; Louise JASMIN, étudiante Université Laval; Jacques DORE, militant Université Laval; Marie-André DORE; Laurence RAMSEY, et René JEANNERET, Yves VAILLANCOURT, s.j. Revue Relation; Hubert COUTU, Aumônier national de la J.O.C.; Simone CHARTRAND; Guy D'AUTEUIL; André BILODEAU, et J.P. GAGNE, Comité populaire; Pierrick HARDI et Ghislaine HARDI, Communauté chrétienne de l'Université Laval; André MOISAN; Ghislaine BERNIER; Juanita RIOUX; Pierrette DESJARDINS; Colette RIOUX; Ghislain ROY.

La torture au Vietnam du Nord

Votre journal a rendu un grand service à ses lecteurs en publiant les détails atroces des sévices auxquels furent soumis les pilotes et autres prisonniers de guerre américains qui eurent le malheur de tomber entre les mains des Vietcongs ou des autorités du Vietnam du Nord.

Venant de la part de personnes tenues à respecter l'honneur et la vérité, ces témoignages ne peuvent que raffermir ma conviction que partout dans le monde où les communistes détiennent le pouvoir, les moyens les plus barbares sont utilisés afin d'obtenir la déshumanisation d'un être humain, broyant sa dignité et le forçant de "confesser" des crimes qu'il n'a jamais commis.

Ancien détenu politique de l'URSS moi-même, je reconnais comme très familières les tortures appliquées aux prisonniers américains pour les contraindre à désavouer la politique de leur gouvernement.

J'aimerais bien voir Mlle Jane Fonda, M. Thomas Hayden et les autres troubadours du communisme romantique ayant le courage d'appeler

"menteurs et hypocrites" les officiers soviétiques, à Moscou.

Je doute fortement que les Fonda, Hayden et compagnie reverraient jamais la lumière du soleil!

Michel M. SOLOMON
Journaliste.

M. Cournoyer et la danse des effectifs dans la construction

Votre quotidien a offert tout récemment l'hospitalité de ses colonnes à une lettre du président de la C.S.D., dans laquelle ce dernier démontrait comment le ministre du Travail, Monsieur Jean Cournoyer, par une agression grossière et indécente dans le secteur de la construction, essayait de se venger contre la Centrale des Syndicats Démocratiques, dont il n'a jamais accepté la création et la reconnaissance législative sur la carte syndicale du Québec par le bill 58 voté par l'Assemblée nationale en juillet dernier. Depuis, et avant même la publication de cette lettre dans votre journal, le ministre du Travail, dans une déclaration faite à l'Assemblée nationale jeudi dernier, sans autre explication, attribuait dorénavant 2,884 membres et non 7,000 membres à la C.S.D.

Quel sérieux accorder à ces chiffres de Cournoyer qui changent de la même façon et avec la même rapidité que des actions inscrites à la Bourse? Hier, la C.S.D. n'aurait eu que 7,000 membres dans la construction, selon le ministre, alors que 17,000 cartes de membres déposées par cette Centrale au Ministère du Travail étaient perdues quelque part dans un ordinateur; aujourd'hui la C.S.D. n'aurait plus que 2,884 membres. Demain, ce sera combien? Le triplotage scandaleux des effectifs de la C.S.D. par le ministre Cournoyer d'une journée à l'autre, passant de 7,000 à 2,884 est une preuve supplémentaire de l'agression du ministre du Travail contre la nouvelle Centrale et des sornettes monumentales qu'il raconte à l'Assemblée nationale. La seule façon d'éclaircir les nombreuses obscurités qui assombrissent de plus en plus la situation dans l'industrie de la construction est de convoquer la Commission parlementaire pour entendre les parties. Nous

réclamons qu'elle soit convoquée au plus saccard, car c'est le ministre du Travail lui-même qui sème la confusion en dévoilant publiquement des chiffres contradictoires et en utilisant des critères d'évaluation douteux et contestables.

Si, selon Cournoyer, l'ordinateur ne peut pas mentir une fois que les données y sont introduites, le ministre du Travail lui, peut par contre mentir à l'Assemblée nationale en racontant n'importe quoi, après avoir mis les données qu'il veut bien dans l'ordinateur.

Le ministre lui-même ne reconnaît-il pas que la loi telle qu'elle existe actuellement n'apporte que de la confusion? Qu'est-ce qu'il attend alors pour la changer? Les chiffres qu'il a livrés à l'Assemblée nationale démontrent que la loi telle qu'elle est faite conduit à la confusion la plus totale. Mais entre-temps, les déclarations qu'il fait ne peuvent avoir d'autre effet que de nuire à la C.S.D. au point de la faire disparaître du secteur de la construction. Alors qu'il sait que c'est toute la liberté syndicale qu'il est en train de saboter, il continue pourtant à déclarer qu'il n'a aucunement l'intention de faire en sorte que les travailleurs soient privés du syndicat qu'ils ont choisi.

Yves VALCIN
économiste,
Centrale des Syndicats
Démocratiques, Québec.

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, L.T.E., 7, rue St-Jacques, Montréal. Seule La Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont rigoureusement réservés. Courrier de la deuxième classe. Enregistrement numéro 1400. Port de retour garanti.

TÉLÉPHONISTE
(pour tous les services) 874-7272
RÉDACTION 874-7081
PUBLICITÉ 874-7306
PETITES ANNONCES 874-7111
LIVRAISON À DOMICILE 874-8811

pleins feux sur l'actualité

Au Palmer College, berceau de la chiropratique La compétence des chiros tend à s'élever

— 2 —

par Claire DUTRISAC

S L'ON concède que la formation théorique des chiropraticiens, à l'heure de 1973, les rend aptes à poser un diagnostic primaire aussi valable que celui des omni-praticiens, quels sont les corollaires d'une telle prémisse, pour ne pas dire d'un tel aveu?

Les corollaires : des droits !

Si le chiropraticien a la science de base nécessaire comme pré-requis au diagnostic, cela implique qu'il doit avoir le droit et les moyens de poser ce diagnostic. Il doit avoir le droit d'interroger son client sur ses antécédents pathologiques ou autres; cela s'appelle savamment "anamnèse" ou, plus simplement, "l'histoire de cas".

Cela suppose également qu'il doit pouvoir examiner cliniquement son client : c'est-à-dire prendre sa tension artérielle, son poids, son poids, examiner ses réflexes; il devrait pouvoir disposer de la batterie de tests de laboratoire mise à la disposition du médecin. Si encore aujourd'hui, il reste une marge d'incertitude dans le diagnostic du chiropraticien, la profession médicale y est bien pour quelque chose.

Connaître ses limites

La compétence des chiropraticiens tend à s'élever de plus en plus; on devient plus exigeant quant au degré scolaire pré-requis

pour entreprendre ces études, on enrichit le curriculum des études.

Il n'en reste pas moins que la chiropratique actuelle a de sérieux limites quant à son champ d'action. Les chiropraticiens sérieux et intégrés le reconnaissent et ne poussent pas le ridicule jusqu'à dire qu'ils guérissent la leucémie, le cancer, le diabète, etc. Ils ne rejettent pas non plus la vaccination (du moins en cas d'épidémie) ni la nécessité ni l'utilité des médicaments. Ils s'élèvent contre des abus que la médecine elle-même commence à dénoncer.

Mais comment s'assurer que le chiropraticien respectera ses limites? La profession médicale contrôle la pratique de ses membres, dans les hôpitaux, au moyen de divers comités de surveillance (comité des dossiers, comité d'infection etc.). La chiropratique devra peut-être s'organiser ainsi, même s'il s'agit d'examiner la pratique d'un chiro dans son bureau.

Le Bureau de l'Ordre, à ce chapitre, devra être très sévère. Il devra être plus réceptif aux plaintes éventuelles du public que ne l'est le Collège des Médecins (la chose est aisée, avouons-le!). Il sera dans son intérêt de procéder à des études étalées sur plusieurs années et qui donneraient avec honnêteté les résultats qu'obtient la théorie chiropratique. Les statistiques avancées jusqu'ici sont trop farfelues pour paraître authentiques. Il faut cesser de voir dans la chiropratique une panacée à tous les maux de l'humanité.

"Non, nous ne guérissons pas toutes les maladies"! Voilà qui est rassurant à entendre. Quand on rajoute: "Mais nous traitons toutes

les maladies en améliorant la condition du malade" voilà qui nous fait dresser l'oreille. C'est la porte ouverte à trop d'abus, parce que c'est parfois vrai et souvent faux.

A Davenport, au cours de la visite du Palmer College, j'entendrais pourtant souvent répéter cette affirmation, avec une foi de néophyte qui parle de son dieu.

La radiographie

Pour établir un diagnostic, on recourt très souvent à la radiographie. Dans ce domaine, la position des chiropraticiens est forte. Ils mettent de l'avant les quelque 400 heures d'étude qu'ils accumulent en cette matière et les opposent aux études des étudiants en médecine dans ce domaine (25 heures environ). Pourtant, l'omni-praticien use, lui aussi, de la radiographie sans qu'on lui dispute officiellement ce droit, en dépit de la spécialisation en radiologie de ces confrères.

Il est sûr que le spécialiste en radiologie procède à des examens (ou des traitements) beaucoup plus complexes et délicats que ne le font les omni-praticiens et les chiropraticiens.

Quant à la quantité des radiographies, les abus de ce point de vue, peuvent être aussi nombreux chez le médecin que chez le chiro. Ignorant les dangers de la radiation, les clients exigent souvent des radiographies, affirmant les médecins. Un médecin qui se respecte n'a aucune raison de se soumettre ainsi à la demande de son malade.

Un chiropraticien non plus. Que pour les dentistes, a été adopté, par la suite, aux besoins des chiropraticiens.

La radiographie est essentielle à la pratique de la chiropratique. On faut-il penser alors de l'incessante réclame de certains chiropraticiens, sinon qu'elle induit la population en erreur et suscite un besoin fictif? L'Ordre des Chiropraticiens et le Syndicat professionnel des Chiropraticiens soutiennent qu'ils mettront fin à cette publicité abusive si on leur donne les moyens légaux de le faire. Dans l'intérêt général, il faut souhaiter qu'il en soit ainsi. "Une radiographie constitue un moindre mal", me disait un chiro. Le public devrait en être informé.

Un jeune étudiant de Davenport, autrefois technicien en radiologie dans un grand hôpital de Montréal, a lancé le défi suivant: "Je suis prêt, a-t-il dit, à comparer le dossier d'un patient moyen, et n'importe lequel de ces dossiers, avec les dossiers d'un chiropraticien. On prend, en médecine, beaucoup plus de radiographies qu'en chiropratique." C'est un fait que pour certaines radiographies osseuses, on prend, en médecine, des films sous toutes les coutures (de face, de dos, des trois quarts, etc.) et que l'ensemble de ces films se compare souvent désavantageusement avec la radiographie (sous deux angles: de face et de côté) du chiropraticien.

Des appareils modernisés

Au cours d'une visite dans une clinique de chiropratique de Davenport, nous avons pu voir un appareil de radiographie muni d'écrans ultra-rapides calibrés, ce qui permet de faire avec une seule exposition le travail qui normalement en exigerait plusieurs. Cet appareil,



Le chiropraticien consacre un nombre d'heures imposant à la radiologie. Le médecin, très peu. De plus, le type de radiographie du chiropraticien demeure limité par rapport à ce que la médecine entreprend. Reste les abus possibles... de part et d'autre!

conçu par la compagnie Viking peut donc comprendre l'inquiétude de cette profession devant l'obligation qui leur est faite, dans le projet de loi, de se soumettre pour l'exercice de ce droit, à l'Office des

Professions. On n'en demande pas autant à l'omni-praticien.

DEMAIN :
Les abus
de la publicité

Malte devient de moins en moins britannique

par Jacques FERRIER
(collaboration spéciale)

LA VALETTE — Le portrait de la reine d'Angleterre ne se trouvera plus, à l'avenir, sur les billets de banque maltais, bien que l'île soit membre du Commonwealth. Les nouvelles coupures, qui évoqueront les grands événements de l'histoire de Malte, seront toutefois imprimées en Grande-Bretagne.

Depuis le début de janvier, la compagnie "British Petroleum" (BP) n'est plus autorisée à vendre ses produits, la licence qu'elle détenait jusqu'alors lui ayant été retirée. Les 27 colonnes d'essence qu'elle possédait sur les îles de Malte et de Gozo doivent être fermées, et les ouvriers qui travaillaient à son service ont reçu des lettres de licenciement.

La livre maltaise (qui se divise en 100 cents) a été réévaluée officiellement de 5 pour cent par rapport à la livre sterling. Sur les avions des deux lignes aériennes maltaises, la réévaluation est de l'ordre de 10 pour cent pour ceux qui veulent y acheter des boissons alcooliques et des cigarettes.

Les sujets britanniques qui désirent s'établir à Malte se heurtent à des difficultés. Ils doivent prouver qu'ils ont un certain revenu.

Le chef du gouvernement, M. Dom Mintoff, a exigé de Londres une surtaxe au moment du paiement du loyer pour les bases militaires. On se rappelle que, le 26 mars 1972, un accord avait été signé, selon lequel la Grande-Breta-

gne s'était engagée à verser aux Maltais 3.5 millions de livres sterling par trimestre. Or la livre "flotte": elle a perdu par conséquent un peu de sa valeur, et M. Dom Mintoff en a profité pour se lancer dans un marchandage, dans les meilleures traditions méditerranéennes. Il a gagné doublement: d'une part il a mis les Anglais dans l'embarras, et d'autre part il a administré la preuve que les pays de l'OTAN tiennent à l'appuyer.

Tout cela met en évidence que les Maltais deviennent de plus en plus agressifs contre la Grande-Bretagne: ils multiplient les coups d'épingle, ne perdant pas une occasion de montrer qu'ils n'aiment pas beaucoup — ou n'aiment plus — les Anglais. Il s'agit au demeurant d'un réflexe normal, très humain: un Etat indépendant voit d'un mauvais oeil une occupation étrangère, et il a tendance à n'en considérer que les mauvais côtés. Le faible qui acquiert le droit de parler est jaloux du fort. Les exemples du Congo et de l'Algérie, en particulier, sont encore présents dans toutes les mémoires.

Malte, c'est M. Dom Mintoff

Malte doit son importance à la position stratégique qu'elle occupe au cœur de la Méditerranée. Pendant des siècles, ce sont des étrangers qui y ont fait la loi: les Arabes, les Espagnols, les chevaliers, les Français, et enfin les Anglais, qui y ont été les maîtres pendant cent soixante-quatre ans, de 1800 à 1964. Depuis le 21 septembre 1964 l'île constitue un Etat autonome au sein du Commonwealth. Mais elle ne compte que 322.000 habitants. Par rapport à sa population, elle



joue donc, sur le plan international, un rôle exceptionnel.

Aujourd'hui, Malte, c'est M. Dom Mintoff. C'est lui qui en exprime les aspirations, qui en symbolise la politique. Cet homme âgé de cinquante-six ans, architecte de profession, qui a fait ses études à Oxford, est extrêmement habile, sachant tirer parti des circonstances, ménageant la chèvre et le chou, n'hésitant pas à jouer le gros jeu. Après s'être trouvé pendant neuf ans dans l'opposition, son parti — le parti travailliste (Labour) — était parvenu à obtenir la majorité aux élections du 16 juin 1971. Au Parlement, il peut compter sur 28 voix, alors que le parti nationaliste en détient 27. Mais une voix de majorité lui suffit, et il poursuit sa route, tête baissée, dans la direction qu'il a choisie. "Il joue avec le feu", disent ses adversaires, mais il n'en a cure.

M. Dom Mintoff joue la carte de l'indépendance et, dans ce cadre, il a adopté une position très antibritannique. Quelques jours après la signature du traité avec Londres, il s'était empressé de partir pour Pékin et, le 2 avril 1972, au cours d'un banquet auquel assistait M. Chou En-lai, il avait évoqué "les centaines d'années passées au service de dominateurs étrangers" et "les amères humiliations du colonialisme". Il avait proclamé d'une voix forte: "Le peuple maltais a mis fin à une époque où les dominateurs étrangers pouvaient, au gré de leurs caprices, utiliser notre île comme une forteresse pour des objectifs de guerre."

"Malte se sent européenne, nous disait le vice-président du Conseil, M. Anton Buttigieg. Mais il ne faut pas que l'Europe la traite de Cendrillon." Cette recherche d'une nouvelle identité caractérise le "climat" à Malte, à l'heure actuelle. Les travaillistes, avec beaucoup d'enthousiasme, et aussi avec un peu d'emphase, veulent rompre au plus vite avec le passé. "Si les Anglais s'en vont, cela n'aura pas d'importance", disent-ils.

L'île, quoi qu'il en soit, est profondément marquée par cent soixante-quatre ans de présence britannique. Les automobiles circulent à gauche. Les gens ont l'habitude de la discipline et tiennent toujours à faire la queue (ce qui est surprenant quand on arrive d'Italie). La langue maltaise, qui est essentiellement d'origine arabe (argent se dit "flouze"), n'est enseignée qu'à l'é-

cole primaire, mais très vite elle est remplacée par l'anglais, d'autant plus que la plupart des manuels viennent de Grande-Bretagne. Les "clubs" sont innombrables, groupant les amateurs de photographie, de littérature, d'archéologie, de jazz, d'ornithologie, de fleurs, d'espéranto. Sa Majesté la reine Elizabeth patronne le club dramatique maltais. Le premier ministre se trouve à la tête de la "Société royale pour la prévention de la cruauté envers les animaux".

Sur les lettres officielles envoyées par les ministères on lit encore les mots *On Her Majesty's Service*. Dans les hôtels on sert des "toasts", des légumes bouillis sans sel, de l'agneau importé de Nouvelle-Zélande. On se croirait à Londres.

Pour ce qui est de l'Eglise catholique, elle est très puissante. On compte à Malte 318 églises et 904 prêtres, sur l'île de Gozo 43 églises et 170 prêtres. Lorsque partent les autocars (ils sont très nombreux, étant le seul moyen de locomotion), tous les passagers se signent, et le chauffeur a au-dessus de sa tête des images pieuses. Les églises sont pleines presque en permanence, et les gens tiennent à affirmer qu'ils sont croyants.

Des catholiques fervents, qui parlent un dialecte arabe, dans un contexte britannique au centre de la Méditerranée: voilà les Maltais. A La Valette, les lessives sont pendues dans la rue, comme à Naples, mais dans les salons de thé l'atmosphère est londonienne. Les gens sont d'une gentillesse et d'une politesse extrêmes. Nulle part on n'aperçoit des mendiants.

Malte aspire à jouer le rôle de pont entre l'Europe et l'Afrique. Le gouvernement est en excellents termes en particulier avec la Libye et avec l'Italie. Il a obtenu de Pékin, à des conditions très avantageuses, un prêt de 17 millions de livres sterling. Il veut être maître chez soi, tout en étant l'ami de tout le monde. "Les Anglais doivent comprendre qu'ils ne doivent plus commander, nous disait le directeur de l'information, M. Paul Naudi. Nous ne voulons plus que la Grande-Bretagne traite avec nous au nom des pays européens. Notre objectif, maintenant, est de conclure des accords bilatéraux."

Si la politique de M. Dom Mintoff peut être qualifiée "de gauche", il ne faut cependant pas oublier que le parti communiste est interdit à Malte. Les Russes n'ont

pas été autorisés à y installer une ambassade. Les Maltais traitent avec eux à Londres, et l'on ne compte sur l'île qu'un seul ressortissant soviétique: le correspondant de l'agence Tass. Jamais un navire de guerre soviétique n'a mouillé au port de La Valette, et des interdictions identiques ont été prononcées à l'égard des bateaux de la Si-xième flotte des Etats-Unis.

M. Dom Mintoff se rend souvent à Tripoli, mais il fait profession de neutralité dans le conflit du Proche-Orient. Il a de bons rapports avec Israël. Il évite de se lier, proclamant que son but est de tout mettre en œuvre pour que la paix règne dans le bassin méditerranéen.

"Nous ne voulons plus vivre de la guerre, nous disait encore M. Paul Naudi. La Grande-Bretagne n'existe plus en tant que grande puissance navale, et pour elle Malte ne présente plus d'intérêt. Les soldats anglais sont ici, au fond, pour se dorner au soleil et pour ne pas payer de droits de douane..."

DEMAIN :
A la découverte
de l'Europe



Une vue générale du vieux port de Malte, autrefois base méditerranéenne de la flotte britannique à l'époque où elle dominait les mers du monde.

Départs à toutes les heures tous les jours!

DE MONTRÉAL

VERS
QUÉBEC

de 6 h a.m. à 10 h p.m.

PRIX
ALLER-RETOUR*

\$845

VERS
OTTAWA

de 7 h a.m. à minuit

PRIX
ALLER-RETOUR*

\$695

*Billets d'excursion
d'un jour en vente
tous les jours

Voyageur

TERMINUS VOYAGEUR
Metro Berri-de Montigny 842-2281tarifs les plus bas •
service le plus rapide
d'un centre-ville
à l'autre

GM rappellera 600 employés congédiés à Sainte-Thérèse

par Lionel DESJARDINS

La compagnie General Motors a annoncé hier qu'elle rappellerait à la mi-mai 600 des 1.700 employés de son usine de Sainte-Thérèse mis à pied l'an dernier.

M. André Arnoldi, porte-parole de la compagnie, a précisé que l'augmentation des ventes de Vegas et Astres avait convaincu la compagnie à former cette deuxième équipe de montage et à exprimer l'espoir de voir d'autres employés réembauchés si les demandes de voitures Vegas et Astres continuent à augmenter.

Cette deuxième équipe produira 30 voitures à l'heure et viendra s'ajouter aux 1.100 employés actuels de GM qui montent 320 Vegas par jour à raison de 40 unités par heure.

M. Arnold a ajouté que la formation de cette nouvelle équipe ne touchera pas les opérations de l'usine de Vegas à Lorstown, en Ohio.

Le syndicat soutenait que le temps supplémentaire offert de façon quasi permanente aux employés de Lorstown montrait que les ventes de Vegas étaient suffisamment fortes pour former une deuxième équipe à Sainte-Thérèse.

M. Henri Duval, président de la section locale des Travailleurs Unis de l'Automobile, a déclaré que la décision de GM laisse un bon espoir de voir la majorité des employés mis à

piéd reprendre le travail au cours des prochains mois.

Avant la décision de la compagnie, 1.700 employés de l'usine de Sainte-Thérèse étaient en congé forcé. 550 avaient été mis à pied en novembre 1971 et 1.200 autres en juillet 1972 à cause d'une baisse de production.

Le réembauchage touchera les 600

Un avion s'écrase en Suisse

SOLOTHURN, Suisse (UPI) — Un avion nolisé britannique transportant 139 passagers et un équipage de neuf personnes s'est écrasé, ce matin, près de Solothurn, annonce l'agence de presse suisse ATS.

Les premières informations ne mentionnent pas qu'il y ait des survivants.

L'appareil s'est écrasé près du village d'Hochwald, situé entre Solothurn et Bâle.

derniers employés à être mis à pied.

M. Duval a précisé que le syndicat avait été averti vendredi qu'une décision serait prise cette semaine et a ajouté que les pressions exercées par le syndicat depuis plusieurs mois auprès des dirigeants de l'entreprise et des gouvernements avaient probablement accéléré la prise de décision.

AUTOROUTES

SUITE DE LA PAGE A 1

Mais, si le déficit de l'exercice financier de 1972 n'atteint que \$777.798, celui de l'année précédente se soldait par \$7.516.497, après que l'Office eut dû déboursier une somme de \$18.554.647, seulement en intérêt et en frais divers.

Pour les autoroutes des Laurentides, de la Rive-Nord et des Cantons de l'est, les revenus nets d'exploitation et de placements, en 1972, ont été de \$11.575.951, selon le rapport fourni par l'Office des autoroutes au ministère de la Voirie et des Transports.

Cependant, les dettes de l'Office, pour 1972 toujours, sont de l'ordre de \$21.353.749, après qu'une réduction de 50 p. cent en intérêts eut été accordée par le ministère des Finances. Ce qui veut dire que sans ces 50 p. cent, le déficit des opérations, y compris le service de la police, entretien, salaires, etc., aurait été de l'ordre de \$7.798.316.

Les articles parus dans LA PRESSE, au début de mars, à l'effet qu'il n'existait, selon M. Paul Prévost, directeur général de l'Office des autoroutes, aucune solution de régler l'énorme déficit de plus de \$50 millions sans hausse des tarifs, avaient suscité de vifs débats à l'Assemblée nationale. Le premier ministre Bourassa avait finalement déclaré qu'il n'envisageait aucune hausse des tarifs, pas même l'abolition du tarif préférentiel sur l'autoroute des Laurentides. En tout cas, pas avant plusieurs mois...

Mais une dette est une dette... qu'elle soit absorbée par l'Office des autoroutes seulement ou qu'elle le soit à la fois par l'Office et par le ministère des Finances du Québec.

Comme dirait l'autre, quelqu'un va sûrement payer la note quelque part... Pour M. Paul Prévost, la situation est un peu plus rose qu'elle ne l'était avant la décision du gouvernement. Le 21 mars dernier, de réduire de 50 p. cent les intérêts imposés à l'Office des autoroutes pour des avances de fonds.

La recherche d'autres solutions n'est toujours pas écartée, y compris celle d'une augmentation des tarifs pour les trois autoroutes à péage ou encore l'abolition du tarif préférentiel de 10 cents, aux heures de pointe, sur l'autoroute des Laurentides.

Le conseil d'administration de l'Office des autoroutes mise beaucoup, également, sur l'argent que rapporteront des aires de service que l'on projette d'aménager le long des diverses autoroutes.

Déjà, une station-service, munie d'un casse-croûte, d'une cafétéria et d'une salle à manger, est en construction, à Prévost, dans les Laurentides. Et des études ont été entreprises pour en construire d'autres le long des autoroutes de la Rive-Nord et des Cantons de l'est.

A Prévost, un bail amphitotique de 20 ans a été accordé à la firme Texaco. La compagnie locataire paye les coûts de construction et d'aménagement et remet un p. cent sur ses ventes (essence, pièces d'auto, nourriture) à l'Office des autoroutes qui devient propriétaire de la station, au bout de 20 ans.

A ce moment, l'Office peut, s'il le décide, renouveler le contrat avec la même compagnie, ou encore avec une autre si celle-ci n'est plus intéressée.

C'est ainsi que l'on procédera également dans les autres cas à l'état de projet.

Selon le directeur général de l'Office des autoroutes, il s'agit là d'un procédé aussi avantageux pour les compagnies locataires que pour l'Office. "Cependant, explique-t-il, nous ne pourrions compter uniquement sur ces revenus. D'autres solutions restent nécessaires..."

LONDRES (AFP) — Le "départ" de Londres de deux diplomates soviétiques tend à apporter une confirmation aux informations selon lesquelles les services secrets soviétiques auraient utilisé l'ambassade de Cuba à Londres pour leurs activités de renseignement, estimant lundi soir les observateurs.

Ils rappellent à ce sujet les révélations faites, pour la première fois, en 1971 par un membre de l'ambassade cubaine à Londres, réfugié aux États-Unis, M. Gerardo Peraza. Selon ce dernier les Soviétiques auraient tenté d'utiliser les diplomates cubains pour reconstituer leur réseau de renseignements décimé après l'expulsion de Grande-Bretagne en septembre 1971 de cent cinq diplomates soviétiques.

Ces informations, soulignent-ils, avaient été confirmées en février dernier par le quotidien londonien "Evening News" qui avait révélé qu'un autre diplomate cubain, M. Aristides Diaz Roviro, avait quitté la Grande-Bretagne quatre semaines plus tôt dans des circonstances qualifiées de "mystérieuses".

C'est le même journal qui, lundi, dans sa dernière édition, a révélé "l'expulsion" du colonel Youri Chép-



(Droits réservés)

Thieu suggère un appel du pape à l'intention de Moscou et Pékin

ROME (AFP) — M. Nguyen Van Thieu, président de la République du Sud-Vietnam a déclaré hier à Rome au cours d'une conférence de presse qu'un appel du pape tant à l'URSS qu'à la Chine "pourrait contribuer au maintien de la paix au Sud-Vietnam".

"Tout le monde lui en saurait gré, non seulement la population du Sud mais aussi celle du Nord-Vietnam", a ajouté le chef de l'Etat sud-vietnamien.

Evoquant d'autre part l'audience de "cinquante minutes" que lui a accordée le pape, M. Nguyen Van Thieu a indiqué que cet entretien n'avait pas porté sur la création éventuelle d'un grand parti catholique au Sud-Vietnam.

Il a par ailleurs confirmé que Paul VI avait soulevé "le problème des

200.000 prétendus prisonniers politiques qui seraient détenus au Sud-Vietnam" mais a souligné qu'il s'agissait là "de propagande communiste la plus grossière et la plus mensongère".

"J'ai expliqué ce qu'étaient ces prisonniers et le pape n'a pas à s'inquiéter à ce propos. Il s'agit de criminels de guerre, qui tuent des enfants et non pas des combattants. Leur nombre exact est 5.081. Actuellement il y a dans les prisons de notre pays 21.007 prisonniers de droit commun, 5.081 prisonniers de guerre". "Or, a-t-il poursuivi, les Sud-Vietnamiens prisonniers du Nord-Vietnam sont au nombre de 67.502 civils dont 6.750 ont déjà été libérés, et il y a 31.541 militaires manquants dont 5.080, soit à peine le sixième, ont été remis en liberté conformément aux accords de Paris."

Le président sud-vietnamien a estimé d'autre part que le rétablissement réel de la paix au Vietnam était étroitement lié à la cessation des hostilités au Laos et au Cambodge. "Mais, a-t-il déclaré, cela dépend aussi de l'arrêt des fournitures de matériel de guerre russe et chinois à Hanoi".

"Le pape a exprimé sa satisfaction de voir s'instaurer la paix. Toutefois, celle-ci est encore fragile en raison des violations communistes à l'accord de cessez-le-feu. Nous désirons organiser des élections le plus tôt possible. Nous demandons que les communistes respectent les résultats de la consultation. En particulier, a affirmé M. Nguyen Van Thieu, si le F.L.N. devait remporter les élections, nous accepterions ce verdict. Mais nous voulons que le F.L.N. s'engage à respecter des résultats qui ne lui seraient pas favorables. Les élections devront se dérouler démocratiquement et nous sommes prêts à accepter la présence d'observateurs, notamment des représentants de tous les organismes internationaux, en premier lieu de l'O.N.U. Le Vietnam du Nord a reconnu l'existence du Vietnam du Sud, dont la population a le droit de ce fait à l'autodétermination, sans aucune ingérence".

En conclusion, M. Nguyen Van Thieu a dit qu'il n'était pas pessimiste quant à l'avenir de son pays. "Mais je ne suis pas trop optimiste. Nous sommes prêts à observer strictement les accords de Paris, à organiser des élections. Cependant, je ne saurais me faire l'avocat du diable en ce qui concerne l'entêtement et la mauvaise volonté de Hanoi".

LONGUEUIL

SUITE DE LA PAGE A 1

sées de ces recommandations par le ministère en question.

Joint au téléphone au cours de l'après-midi d'hier, le ministre responsable de la qualité de l'environnement, M. Victor Goldbloom, nous a déclaré qu'il trouvait malheureux que, au moment où le gouvernement du Québec décide d'investir de l'argent pour étudier la possibilité de la récupération de ces îles et de ces rives, certaines municipalités se permettent des fantaisies de ce genre. Il a de plus déclaré que ce n'était pas la première fois qu'il avait des problèmes avec la municipalité de Longueuil puisque l'an dernier, on avait dû prendre des injonctions contre elle dans pareil cas.

Il entend consulter son collègue, M. Gilles Massé, des Richesses naturelles, afin de demander une réouverture du dossier. M. Goldbloom s'est dit d'autant plus étonné qu'il avait rencontré dernièrement le maire de Longueuil, M. Robidas, et que ce dernier ne lui avait jamais parlé de ses intentions de recommencer les travaux.

L'exemple entraîne

Le fait que Longueuil ait décidé de recommencer le remplissage n'aura pas tardé à donner l'exemple à certaines entreprises privées. Hier après-midi, au moment où nous faisons une visite des lieux, nous nous sommes rendu compte que c'était au tour de la marina Ville-Marie qui y allait de son côté avec des plans camions chargés de détritus de tous genres.

Pourtant, les deux marinas situées entre le pont Jacques-Cartier et le tunnel L.-H. Lafontaine sont sujets de recommandations très précises de la part de la commission inter-ministérielle.

Pendant que peu à peu les espoirs de ceux qui croient au projet "Un fleuve, un parc" se dissipent, pendant que les goélands argentés et les canards regardent leur aire de nidification disparaître lentement sous des tonnes de roches, de terre et détritus de toutes sortes, la canalisation du Saint-Laurent dans le véritable sens du mot, se poursuit. Avec tous ces empiétements de terrain, le Conseil des ports nationaux devrait peut-être se méfier car dans quelques années, il n'y aura probablement plus de place pour les bateaux...

Bassett aurait acheté les "Nationals" d'Ottawa

TORONTO (PC) — Selon un journal de la Ville Reine, le torontois John F. Bassett et un groupe d'hommes d'affaires auraient acheté le club de hockey les Nationals d'Ottawa pour environ \$3 millions.

Bassett n'a pas été rejoint pour con-

firmer cette nouvelle mais le journal dit tenir sa source de New York.

Il ne resterait aux avocats qu'à rédiger les clauses de la vente.

Le club Ottawa fait partie de l'Association Mondiale et a connu certaines difficultés financières cette année.

Centre soviétique de communications à grande distance en Somalie?

WASHINGTON (AFP) — Le Pentagone ne dispose d'aucun renseignement confirmant la présence d'un centre soviétique de communications à grande distance en Somalie, déclarent les milieux officiels du Pentagone.

Cette mise au point fait suite à l'information publiée lundi matin dans la presse américaine. Selon celle-ci l'installation en question permettrait aux autorités militaires de l'URSS de contrôler directement les mouvements des navires soviétiques dans l'océan Indien. Les cercles officiels du Pentagone s'abstiennent de tout autre commentaire sur ce point.

De bonne source on confirme toutefois que Moscou a fourni un petit

nombre de bombardiers moyens "IL-28" et de chasseurs "MIG-15" à la Somalie ainsi que des vedettes lance-torpilles et du matériel de D.C.A.

Il est exact aussi que ce pays a accepté que des avions à réaction soviétiques à moyen rayon d'action opèrent à partir de son territoire en échange d'une aide de l'Union soviétique en vue de l'extension de l'aérodrome militaire de Berbera, sur le golfe d'Aden.

Toujours de bonne source militaire américaine le nombre des conseillers militaires et techniciens soviétiques qui se trouvent en Somalie est considérablement inférieur au chiffre de 2.500 cité lundi dans la presse américaine.

Les Russes utilisaient la mission cubaine à Londres pour espionner

LONDRES (AFP) — Le "départ" de Londres de deux diplomates soviétiques tend à apporter une confirmation aux informations selon lesquelles les services secrets soviétiques auraient utilisé l'ambassade de Cuba à Londres pour leurs activités de renseignement, estimant lundi soir les observateurs.

Ils rappellent à ce sujet les révélations faites, pour la première fois, en 1971 par un membre de l'ambassade cubaine à Londres, réfugié aux États-Unis, M. Gerardo Peraza. Selon ce dernier les Soviétiques auraient tenté d'utiliser les diplomates cubains pour reconstituer leur réseau de renseignements décimé après l'expulsion de Grande-Bretagne en septembre 1971 de cent cinq diplomates soviétiques.

Ces informations, soulignent-ils, avaient été confirmées en février dernier par le quotidien londonien "Evening News" qui avait révélé qu'un autre diplomate cubain, M. Aristides Diaz Roviro, avait quitté la Grande-Bretagne quatre semaines plus tôt dans des circonstances qualifiées de "mystérieuses".

C'est le même journal qui, lundi, dans sa dernière édition, a révélé "l'expulsion" du colonel Youri Chép-

nov et du capitaine Gennady Mikhailov, respectivement attaché militaire et adjoint à l'attaché naval de l'ambassade d'Union soviétique.

Interrogé à ce sujet, le Foreign Office s'est refusé à confirmer si les deux hommes avaient été expulsés ou si le gouvernement britannique avait exercé des pressions sur les autorités soviétiques pour obtenir leur rappel.

Le Foreign Office s'est borné à déclarer officiellement, lundi soir, qu'il était "au courant du fait que deux membres de l'ambassade soviétique étaient sur le point de quitter Londres".

On confirme cependant à Whitehall que les deux diplomates ont quitté Londres récemment et ont indiqué que le Foreign Office a été tenu informé de leur départ par l'ambassade d'URSS.

Il faudra vraisemblablement attendre encore pour savoir dans quelle mesure l'implication des deux diplomates dans une nouvelle affaire d'espionnage est susceptible d'affecter les relations anglo-soviétiques.

L'expulsion des 105 diplomates en septembre 71 avait entraîné pendant un an un gel des relations entre les deux pays.

Vous désirez du "bon temps"?

Adressez-vous à l'une ou à l'autre de ces

AGENCES DE VOYAGES

CENTRE-VILLE

AMERICAN EXPRESS CO. LTD.	1200 rue Peel	861-3611
VOYAGES BEL-AIR INC.	2155 rue de la Montagne	844-8817
VOYAGES R. BERGERON INC.	Métro Guy	935-1182
VOYAGES CONSTELLATION LTÉE	215, rue Saint-Jacques	871-3298
HOLIDAY TRAVEL SERVICE INC.	550 ouest, rue Sherbrooke	849-3571
VOYAGE HONE	1460 Union	845-8221
VOYAGES KUEHNE & NAGEL	485 rue McGill	861-9311
MAISON DES VOYAGES	Coin Union et Président Kennedv.	842-8008
AGENCE de VOYAGES MEADOWS	751 Square Victoria	849-1243
VOYAGES PANORAMA TOURS INC.	Place Victoria	866-8856
TOUREX VOYAGES INC.	1454 de la Montagne, Suite 211	843-8873
VOYAGES TRAVELAIDE	1010 ouest, rue Sainte-Catherine	861-7272
VOYAGES UNIVERSE	1, Plaza Alexis-Nihon, Etage de Modes	932-2911
AGENCE DE VOYAGES VIAU	3428, rue St-Denis	842-1751
EST		
AGENCE DE VOYAGES ATLAS	1821 est, rue Sherbrooke	527-8881
VOYAGES R. BERGERON INC.	7190 boul. Pie-IX	376-6700
AGENCE DE VOYAGES DE MAISONNEUVE	3905 est, Rachel	255-4141
INTERCONTINENTAL TOURS ET VOYAGES	2118 Jean-Talon est	729-5264
VOYAGES TRAVELAIDE	4454, rue Saint-Denis	845-8225
OUEST		
AGENCE DE VOYAGES ATLANTIC & PACIFIC	4950 ch. Queen Mary suite 405	735-4181
VOYAGES HORIZON TRAVEL	5371 ouest, rue Sherbrooke	489-9393
AGENCE DE VOYAGES LAING INC.	6260 ave Victoria, suite 1	735-4451
NORD		
AGENCE DE VOYAGES ATLANTIC	6896 boul. St-Laurent	271-3545
VOYAGES R. BERGERON INC.	7725 St-Denis	273-3301
ALFRED GAGLIARDI	6900 St-Denis (pres Belanger)	271-6900
AGENCE DE VOYAGES JARRY.	620 ouest, rue Jarry, Parc Extension	274-7708
AGENCE DE VOYAGES JONICA	5392 boul. St-Laurent	279-6396
VOYAGES TRAVELAIDE	911 est, rue Beaubien	273-7755
LAVAL		
MONTAMBAULT INC.	15 boul. de la Concorde, Laval	669-1738
VOYAGES TRAVELAIDE	Centre Laval	688-5310
ST-EUSTACHE		
MONTAMBAULT INC.	187 boul. Sauvé (Centre Professionnel) St-Eustache	627-4761
SAINT-JÉRÔME	Appels de Montreal	430-3657
JARO VOYAGES	22 rue Legault, Saint-Jérôme	436-3520
RIVE SUD		
G. W. CLARK & CO. LTD.	43 rue Green, Saint-Lambert	671-5555
QUÉBEC VOYAGES ENRG.	94 avenue de Châteauguay, Longueuil	674-3468
VOYAGES TRAVELAIDE	Centre Place Longueuil	679-3777
VILLE D'ANJOU		
AGENCE DE VOYAGES VIAU	Les Galeries d'Anjou	353-7650

Consultez nos pages touristiques chaque samedi

Au quatrième procès de Jacques Rose

Le procureur de la Couronne conteste la liste complète des candidats jurés

par Conrad BERNIER

Le shérif adjoint Ronald Biron, que Mes Fernand Côté et Robert Lemieux ont interrogé, hier après-midi, en chambre 411, a affirmé sous serment que les six erreurs de transcription relevées par le procureur du ministère public dans le tableau des candidats jurés confectionné pour le quatrième procès de Jacques Rose, n'étaient, à toutes fins utiles, que des erreurs presque normales que l'on peut trouver dans tous les tableaux de candidats jurés préparés depuis huit ans dans le district judiciaire de Montréal.

Ronald Biron, que les agents Gérard Rivard et Daniel Dubreuil, de la Sûreté du Québec, ont "visités" en fin de semaine, a de plus déclaré qu'il n'avait jamais essayé de quelque façon que ce

soit de fausser le tableau des jurés établi pour le quatrième procès de Jacques Rose.

Hier matin, dès l'ouverture en 4e division des Assises du quatrième procès de Jacques Rose sous des accusations de complicité après le fait pour enlèvement et meurtre et de séquestration, le procureur de la Couronne, Me Fernand Côté, a présenté une requête visant à récuser le tableau des candidats jurés. La surprise a été générale: dans les précédents procès de Jacques Rose, c'était traditionnellement la défense qui présentait une telle requête.

Me Côté a aussitôt informé le président du tribunal, le juge Yvan Migneault, qu'il avait été informé, vendredi dernier, d'irrégularités graves, d'erreurs matérielles commises au niveau de la sélection des candidats jurés par l'adjoint

du shérif, M. Ronald Biron. Le procureur du ministère public a même parlé "de mauvaise conduite volontaire" de ce dernier.

Le juge Migneault a accepté la déposition de la requête et ordonné que Ronald Biron soit cité à la barre au cours de l'après-midi.

Le shérif adjoint s'est présenté à 14 h. 30, en chambre 411, pour répondre aux questions des deux procureurs. Ronald Biron a d'abord expliqué la procédure employée depuis au moins huit ans, au Palais de Justice de Montréal, pour choisir les candidats jurés.

Il a ensuite admis que le tableau préparé pour le quatrième procès de Jacques Rose comportait six erreurs, qu'il a pour sa part qualifiées "d'erreurs matérielles".

Ronald Biron, qui témoignait très calmement, n'a

pas caché qu'on manquait de personnel dans le département qui a la responsabilité de préparer les listes des candidats jurés. Il a même reconnu que les méthodes utilisées jusqu'ici pour préparer ces tableaux ne respectaient peut-être pas tout à fait la loi des jurés, mais que ces méthodes avaient toujours été acceptées par

tous les gens concernés depuis au moins huit ans.

Ronald Biron, dont le supérieur immédiat est M. René Langevin, directeur des Greffes, a finalement déclaré qu'il avait déjà mis en garde l'ex-procureur-chef de la Couronne, Stephen Cuddihy, et René Langevin, contre les dangers de critique que représentaient des méthodes de

travail qui ne répondaient pas absolument aux exigences de la loi des jurés. Mais ces avertissements ont été, dit-il, des coups d'épée dans l'eau.

En somme, Ronald Biron a dit à la Cour: "Je n'ai rien à me reprocher; je déplore, cependant, cette rareté de personnel, les tracasseries administratives, les méthodes

défectives de travail; j'ai souvent été informé des problèmes de tous ces problèmes, mais je n'ai jamais obtenu de réponse".

Le juge Migneault a alors demandé que le directeur des Greffes, M. René Langevin, soit entendu.

René Langevin est à la fois directeur des Greffes et shérif adjoint. Il est le supérieur immédiat de Biron; il ne sait pas trop quelle différence peut exister entre un shérif adjoint et un shérif conjoint; de toute façon, il attend toujours son "conjoint"; il n'a jamais supervisé les travaux de Biron; ce dernier est greffier adjoint depuis huit ans; son "conjoint adjoint", Richard Sigouin, l'a quitté, vendredi dernier, pour occuper un autre poste dans la Vieille capitale.

Sigouin doit se présenter aujourd'hui devant le juge Migneault, en 4e division des Assises, où il sera interrogé par les procureurs Côté et Lemieux.

Jusqu'ici, l'enquête provoquée par la requête de la Couronne a d'abord prouvé qu'il existe au département des greffes un sérieux problème de personnel. Elle a

également démontré que la Loi des jurés n'était pas absolument respectée au moment de la confection des tableaux des candidats jurés quant au tirage au sort des noms des candidats et au procès-verbal qui doit être remis à la Cour avec le tableau des jurés au moment où débute un procès. Mais jusqu'ici, les juges n'ont jamais exigé ce procès-verbal. Alors, dans les circonstances, qui sont les coupables? Les shérifs adjoints — ou "conjointes" — qui n'ont pas préparé ces procès-verbaux, ou les juges qui ne les ont pas exigés?

Si la Couronne prouvait que des irrégularités ont été commises par le shérif adjoint, il est évident que les 150 candidats jurés convoqués, hier matin, pour le procès de Jacques Rose, seraient aussitôt démobilisés.

Quant à Me Robert Lemieux, il a tenu pour sa part à rassurer la Cour. Il a aussi rappelé que, dans les précédents procès de Jacques Rose, il n'avait pas hésité à récuser péremptoirement des candidats jurés qui, par hasard, étaient des amis ou des connaissances de la famille de l'accusé.

L'appel de Georges Lemay ne sera entendu qu'en juin

par Léopold LIZOTTE

Georges Lemay, qui est au pénitencier depuis quelques années (ce qui a provoqué un fort sérieux changement dans son train de vie habituel), voudrait bien sortir.

Mais, à l'intérieur des murs, il semble qu'il ait appris à cultiver la contradiction, sinon le paradoxe.

Par le truchement de son conseiller juridique, donc, il a continué à demander à la cour d'Appel, hier, de faire revivre les procédures d'appel qu'il avait instituées il y a quelques années déjà, mais

qu'il avait abandonnées en septembre 1970, à la suite de ce qu'il a qualifié des manœuvres frauduleuses.

Mais il a par ailleurs mandaté ce même conseiller, M. Pierre Cloutier, pour demander que la cour ne l'entende... qu'au prochain terme de ses assises, en juin prochain.

Somme toute, l'ancien châtelain de Mont-Rolland veut bien sortir de geôle.

Mais... ça ne presse pas plus que cela, on le voit.

Quant à la Couronne, elle n'a pas voulu, elle non plus,

ne pas glisser sa propre semi-contradiction dans le débat. A la première occasion, elle avait demandé l'ajournement de l'affaire en déclarant qu'elle n'était pas prête à procéder. Mais hier M. Pierre Sauvé, qui la représentait, a fait une violente objection à la requête en remise de Lemay.

Il a souligné que c'étaient pour des motifs futiles que le prisonnier demandait à la cour de ressusciter son pourvoi, alors que jugement de cette cour a été rendu, le renvoyant... à sa propre demande.

L'un des juges s'est alors enquis:

— S'il y a ajournement, y aura-t-il préjudice quelconque pour la Couronne?

Me Sauvé a bien dû répondre que non.

Quant à Me Cloutier, il a réitéré que le prisonnier con-



Georges Lemay... à sa propre requête

damné pour le vol le plus spectaculaire de l'histoire policière de Montréal voulait faire entendre des témoins pour démontrer que c'est par fraude qu'on l'a incité à se désister de son appel, en lui représentant qu'il pourrait obtenir facilement sa libération conditionnelle, par le truchement de certaines personnes qui allaient incessamment décrocher un poste de confiance dans la Commission des libérations conditionnelles.

"On veut exercer des pressions, de lancer Me Sauvé. C'est tout.

"On veut dévoiler ce qui s'est passé", de rétorquer Me Cloutier. Qui, à la fin, devait gagner son point.

Lemay viendra au Palais, en juin.

40 flacons de cocaïne: trois arrestations

CARACAS (AFP) — Trois trafiquants de drogue ont été arrêtés, hier, à Caracas, par la police qui a saisi 40 flacons de cocaïne et plusieurs kgs de marijuana, annonçant, dans la capitale vénézuélienne.

Le chef du groupe des trafiquants, dont l'activité essentielle consistait à vendre de la drogue à l'Université centrale de Caracas, est, selon la police, Marcel Cheruvier Rolland, 25 ans, de nationalité française actuellement en fuite.

La drogue, comme les seringues, servant aux héroïnomanes, a été introduite, la police, avaient été introduites par la frontière colombienne,

Les trois agresseurs d'un curé sont en liberté conditionnelle

Les trois jeunes gens dans la vingtaine qui ont été accusés, hier, d'avoir commis un vol avec violence au presbytère de Notre-Dame-du-Bel-Amour, rue Jean-Bourdot, étaient déjà en liberté conditionnelle, au moment de ce nouveau délit.

Et c'est l'une des raisons qui ont incité le juge Roger Lagarde à refuser tout cautionnement à Simon Labelle, Donald Goulet et François Mousseau, tous demeurant dans une conciergerie de la rue McKay.

Ils ont déjà été condamnés antérieurement pour d'autres vols avec violence, possession illégale d'armes à feu, cambriolages et vols d'autos.

Labelle a été appréhendé dans le sous-sol du presbytère, cependant que les deux autres ont été arrêtés alors qu'ils sortaient par un souterrain.

Quant au curé, l'abbé Marcel Lafortune, il saignait abondamment, sur le plancher de son bureau, lorsqu'on a pu lui porter secours. Il avait notamment le nez brisé.

Les jeunes gens lui avaient pris la somme de \$290, avaient éventré le tronc des pauvres et avaient éparpillé aux quatre vents les hosties du tabernacle, après l'avoir ouvert.

Et on s'était servi des souliers et de la soutane de la victime d'indescriptible façon.

Vous hésitez entre un vol nolisé et un vol régulier vers l'Europe?

Lisez donc ce message de KLM :

Pour beaucoup de gens, les vols nolisés constituent la façon la plus économique d'aller en Europe. Mais pour beaucoup d'autres, tel n'est pas le cas. Et même si les tarifs d'excursion 22-45 jours de KLM, en vigueur à partir du 15 avril 1973, sont un peu plus élevés que ceux des vols nolisés, nous estimons qu'ils possèdent sur ceux-ci d'importants avantages pour répondre à vos besoins précis. En voici quelques-uns :

1. Vous n'avez pas besoin de réserver et de verser un dépôt des mois à l'avance. Pour un vol nolisé, on l'exigera et vous pourriez perdre un dépôt de 25%.
2. Le vol nolisé ne part que si la grande majorité des sièges sont vendus. Un vol régulier de KLM s'effectuera sans égard au nombre de passagers.
3. Sur un vol régulier de KLM, les enfants entre 2 et 12 ans ne paient que 50% du tarif normal. Les jeunes de 12 à 23 ans paient un tarif-jeunesse spécial. Sur un vol nolisé, tous ces passagers paient le plein tarif.
4. En choisissant un vol régulier KLM, vous pouvez partir n'importe quel jour de la semaine. Et revenir n'importe quel jour. Dans les limites prescrites par votre billet, vous pouvez changer d'idée en Europe même et choisir de rester plus longtemps ou moins longtemps. En choisissant un vol nolisé, vous êtes forcé de partir et de revenir par un vol déterminé.
5. Vous pouvez acheter des vacances complètes en Europe et profiter par ce fait d'un tarif spécial pour le voyage aérien. Exemple: le célèbre Tour-Spectacles de 3 cités par KLM qui vous offre deux semaines de plaisir et de divertissements à Londres, Paris et Amsterdam. Logement et la plupart des repas compris, seulement \$370.
6. Les services réguliers de KLM sont assurés par les avions les plus modernes au monde: le Boeing 747-B et le Douglas DC-10.
7. Les vols réguliers de KLM s'effectuent à des heures qui vous conviennent, à l'aller comme au retour. On peut rarement en dire autant des vols nolisés.
8. Il arrive souvent que les vols nolisés ne se rendent pas exactement où vous désirez aller. Si vous ajoutez au prix du vol nolisé, le prix du billet dont vous aurez besoin pour atteindre votre destination finale, vous constaterez probablement que le total est plus élevé que le prix d'un billet pour cette destination par vol régulier. Comparez!

Les nouveaux tarifs-excursion 22-45 jours et tarifs-jeunesse de KLM :

	Tarif 22-45 jours			Tarif-jeunesse		
	Avril mai	juin/juil./août	sept./oct.	avril mai	juin/juil./août	sept./oct.
Amsterdam	253	326	253	220	245	220
Athènes	386	448	386	310	332	310
Brême	259	337	259	225	247	225
Francfort	259	337	259	225	247	225
Paris	253	326	253	220	245	220
Rome	326	393	326	225	247	225
Vienne	309	381	309	237	259	237

Consultez votre agent de voyages aujourd'hui même pour obtenir plus de renseignements.

* Surcharge de weekend \$15 par vol transatlantique

Le tout est sujet à l'approbation gouvernementale.

KLM

VOYAGES
TRAVELAIDE
1010 ouest, Ste. Catherine — Metro Peel 861-7272

Place St-Hubert
273-7755
Place Longueuil
679-3777
Centre Laval
688-5310
rue St-Denis
845-8225

VOYEZ VOTRE
AGENT-MEMBRE



LE PLUS COURT
CHEMIN...

entre un voyage de rêve et des vacances réussies, c'est la section vacances qui vous aide à le faire.

FONDATION UNIVERSITAS DU CANADA

Tout enfant de moins de 10 ans peut-être inscrit.

Les souscripteurs renoncent à l'intérêt gagné par leur épargne en faveur de la Fondation qui redistribue celui-ci aux membres qui feront des études universitaires.

sommaire des fonds

	31 déc. '71	31 déc. '72
Montants souscrits...	\$31,237,268.00	\$33,773,414.00
Épargne des souscripteurs...	\$ 3,168,223.00	\$ 4,592,404.00
Nombre de membres...	23,922	25,230
Réserve pour bourses...	\$ 368,166.00	\$ 558,496.00

FONDATION UNIVERSITAS DU CANADA
2050 ouest Boul. St-Cyrille, Québec 6.
140 Place Crémazie, Montréal.

Pour de plus amples informations, je désire obtenir un prospectus.

NOM.....

ADRESSE.....

Nombre d'enfants de moins de 10 ans.....

CORRECTIF

Dans notre page de publicité qui était consacrée aux appareils ménagers assortis et qui a paru mercredi dernier, un des ensembles comportait une erreur quant à l'illustration du réfrigérateur et une autre quant au texte descriptif de la cuisinière. Voici comment cet ensemble aurait dû être annoncé:

APPAREILS ASSORTIS

Réfrigérateur-congélateur de 10 pi cubes à dégivrage semi-automatique.
Modèle L-250 — Carrosserie d'acier avec revêtement d'émail blanc • Intérieur monopiece moulé dans du polystyrène robuste • Grandes tablettes • Bac à légumes et fruits.

BAS PRIX DE FAUCHER \$139

Cuisinière Danby Mark 10 large de 22 1/2 po
Prise pour petits appareils de cuisine • Table de cuisson à bords surélevés • Quatre foyers à élément chauffant amovible.

BAS PRIX DE FAUCHER \$109

LES DEUX ENSEMBLE \$239

Roi DES BAS PRIX
48, boul. des Laurentides
Pont-Viau, Laval
Tél: 384-0590
"Du service se continue"

notre choix d'émissions

9 h. 30 CBF/690 — Feu vert

Jacques Michel, qui fera bientôt le Théâtre Majeur de la Place des Arts avec un spectacle intitulé "Dieu ne se mange plus", se fera entendre ce matin à Feu Vert. Il n'y aura pas que lui! Véronique Sanson y sera également. Auteur, compositeur et interprète française établie aux États-Unis, elle connaît depuis quelque temps beaucoup de succès avec ses disques.

21 h. 00 2 4 5 6 7 9 11 13 — La Soirée du hockey

Faudrait que ça finisse par finir, cette série qui ne devait être qu'un hors-d'œuvre qu'on avale en pensant à autre chose. Dimanche, c'est plutôt de travers que les Canadiens ont avalé les Sabres! Ce qui gâchait encore le spectacle, c'était cette manie qu'ont les cameramen de là-bas de faire des close-up à tout bout de champs, de telle sorte qu'on ne sait ni où sont les alliés, ni où sont postés les défenseurs.

21 h. 00 10 — Vedette vérité

Jacques Matti a du métier, une voix de confesseur et le tour de poser des questions indiscrètes. Il a deux invités ce soir: la fantasiste Monique Vermond et le comédien Hubert Loiselle. A voir si vous détestez le hockey, la radio et la lecture.

23 h. 00 2 7 9 11 13 — Appelez-moi Lise

Jacques Desbaillets fut une des gloires de notre radio à l'époque où la télévision n'existait pas encore; Lise a eu le goût de le revoir, de lui parler, de lui tirer quelques confidences. Elle reçoit aussi le peintre Marcelle Ferron, qui a longtemps vécu en France et travaille le verre avec un procédé très particulier.

23 h. 00 4 10 — Altitude 755

De ce côté-ci, les invités ne manquent pas! Il y aura Madeleine Chartrand, chanteuse, Frenchie Jarraud, qui en a long à dire sur tout, Pierre Dudan, qui ne manque pas d'humour, et Jean-Louis Laporte, journaliste.

RADIO FM

CFQR 92.5 CKMF 94.3
CBM 95.1 CJFM 95.9
CKVL 96.9 CHOM 97.7
CHRC 98.1 CBF 100.7
CHLT 102.7 CFDM 104.3
CFGL 105.7

5:30 CBF Jazz et Blues

"Love Me Or Leave Me" (Donaldson Kahn); John Lewis. — "Look No Further" (Rogers); Betty Carter. — "Benny Goodman on Stage" (Waller); Zoot Sims. — "Alice's Wonderland" (Mingus); Charlie Mingus.

6:00 CBF Prélude au soir

Concerto en sol mineur pour deux mandolines, cordes et orgue (Vivaldi); Mary Zelnick, Sol Golchberg, Eugénie Earle, et orch. New York Sinfonietta, dir. Góberman. Quatuor en sol mineur, op. 10 (Debussy); Quatuor Juilliard. — "Dance Rhapsody" no 1 (Cielus); orch. Royal Philh. de Liverpool, dir. Groves. — "Variations sur un thème de Mozart" (Sor); John Williams, guitare. — "Gigue de la Suite pour orch. no 3 (Bach); Karl Richter, piano.

7:00 CBF Les musiciens par eux-mêmes

Interview avec Jean-Noël Barbier, pianiste, par Jean Deschamps. — "Sports et divertissement" (Satie); "Reflets dans l'eau" et "Hommage à Rameau" (Debussy); Jean-Noël Barbier.

8:30 CBF Concert intime

Quatuor avec piano, op. 47 (Schumann); Berla Grinhaus, piano; Luis Grinhaus, violon; Robert Verreze, alto; William Valieu, violoncelle.

9:00 CBF Documents

"Les Carnets d'Albert Camus", production de l'ORTF. — CFDM PLACE DES ARTS. Concert de jazz avec le pianiste canadien Oscar Peterson.

9:15 CKVL Ce soir à l'opéra

"L'Enlèvement au Sérail" de Mozart avec Erika Bohme et le Chœur et l'Orchestre de l'Etat bavarois, Munich, dir. par Eugen Jochum.

10:15 CFDM L'Art et le monde

Entrevue avec le comédien Jean-Pierre Marielle.

10:30 CKVL Orchestres célèbres

Musique pour cordes, percussion et célesta (Bartók); — Herbert von Karajan dir. l'Orchestre philharmonique de Berlin.

et célesta (Bartók); — Herbert von Karajan dir. l'Orchestre philharmonique de Berlin.

11:00 CBF Les chefs d'œuvre de la musique

Sonate pour violoncelle et piano (Faure); "Louange à l'Eternité de Jésus" (Messiaen); Sonate pour violoncelle et piano (Debussy) et quatre pièces (Franck); Maurice Gendron et Jean-François.

12:00 CBF Vienne la nuit

"Semeur" (oratorio profane — fin acte 2 et début acte 3); Jennifer Vyvyan, soprano; William Herbert, ténor; Helen Watts, contralto; Anna Pollak, contralto; George James, basse; chœur St. Anthony Singers et orch. New Symphony, dir. Lewis.

12:30 CBF La matinée des musiciens

"Rhapsodie hongroise" no 2 (Liszt); orch. phil. de Berlin, dir. Karajan. — Andante avec variations en fa mineur (Haydn); Joerg Demus, piano. — Concerto pour violon et orch. (Schnittke); Eugen Prokop et orch. de chambre de Prague, dir. Sadlo. — "Danse du menuet", extr. du "Tricorne" (Falla); orch. du Festival de Londres, dir. Black. — Concerto no 2 (Saint-Saëns); Grigory Sokolov, piano, et orch. symph. d'URSS, dir. Yarovy. — Sonate no 5, K. 14 (Mozart); Gottfried Hecht et Beatrix Klien.

12:45 CKVL Festival des orchestres

Musique nostalgique et contemporaine avec les orchestres de Peter Nero, Andre Kostelanetz, Ronnie Aldrich, Frankie Carle, Jimmy Dorsey et autres.

12:50 CBF Concert populaire

Ouverture du "Vaisseau fantôme" (Wagner); orch. symph. de Vienne, dir. Sawallisch. — Suite du "Chevalier à la rose" (Strauss); orch. philh. de Krips. — "Idylle de Siegfried" (Wagner); orch. symph. de Vienne, dir. Sawallisch.

1:00 CBF Contrepoint

Suite no 2 pour flûte, cordes et clavecin (Bach); Christian Lardé, Anne-Marie Beckenstein et orch. de chambre Jean-François-Pailard.

2:00 CBF Airs d'opéra

"L'Air des bijoux", extr. de "Faust" (Gounod); Adriana Maillo. — "Chanson de Magali", extr. de Mireille (Gounod); André Guist et Alain Vanzo. — "Brindisi", extr. de "La Traviata" (Verdi); Renée Dorla et Alain Vanzo. — "An! quel plaisir d'être soldat", extr. de "La Dame blanche" (Boieldieu); Michel Sénéchal et orch. dir. Stoll. — "La Dame Blanche vous regarde" (Boieldieu); Michel Sénéchal, Adrien Legros, Jane Berbie, Aimé Donat et orch. dir. Stoll. — "Air de Figaro", extr. du "Barbier de Séville" (Rossini); Robert Massard. — "Les Rendez-vous de noble compagnie" et "Ce soir, j'arrive donc", extr. du "Pré-aux-clercs" (Herold); Adrien Legros, Michel Sénéchal et Jesus Etcheverry. — "Comme autrefois", extr. des "Pêcheurs de perles" (Bizet); Adriana Maillo et Xavier Desprez.

En DIRECT

la radio-télévision

Ryan: un intellectuel à tête froide qui passe bien l'écran

par Serge DUSSAULT

Il y a eu Jeanne à Domrémy. Charles à Colombey.

Et voici que, rue Saint-Sacrement, Claude Ryan tend l'oreille.

Va-t-on l'appeler?

Fin prêt, il n'attendrait qu'un signe, qu'une voix pour sauter dans l'arène politique.

Invité de Raymond Charette à l'émission "Rencontres", dimanche soir à Radio-Canada, le directeur du Devoir a révélé qu'il marchait "à l'appel" à la vocation. C'est comme ça que, encore étudiant, il est entré dans l'Action catholique en 1945; comme ça qu'il est venu au Devoir en 1962.

Pour répondre à son destin.

Et s'il se trouve assez de gens pour l'en prier, c'est comme ça qu'il deviendra politicien.

J'ignore s'il passerait aux élections. Mais il passe admirablement le petit écran. Il est vivant. Il est intéressant. Il est intelligent.

Il y a du fauve dans cet intellectuel à tête froide.

Bien chanceux, Ryan, de passer ainsi quand on sait que la télévision est fouilleuse d'âmes, qu'elle trahit les gens, les déculotte!... Et rend ridicule plus d'un homme respectable, ou bête comme ses pieds plus d'un savant homme. C'est le drame de combien d'émissions d'affaires publiques! On voit des gens à l'actualité 24, à l'actualité atout, à l'actualité 60, qui ne soutiennent pas l'examen de la caméra. Ils sonnent faux, ils ennuiant. C'est un mystère qui échappe à la raison.

Et cela fait qu'on tourne le bouton.

Dieu sait que "Rencontres" ne coupe pas à la règle! Malgré toutes les qualités qu'on peut y trouver, ce n'est pas l'émission la plus rigolote pour cette heure tardive. Il nous arrive de haïr, quand ce n'est pas d'engager d'attendre jusqu'à onze heures et demie le Ciné-club.

Et l'on se demande pourquoi Radio-Canada ne met pas "Rencontres" plus tôt à son horaire — le dimanche

matin, par exemple — pour que les cinéphiles qui ne sont pas tous rentiers n'aient pas à se coucher à une heure impossible.

Le match nul Tremblay-Jasmin

On pensait que Claude Jasmin, critique et romancier, allait faire à Jean-Noël Tremblay, ancien ministre des Affaires culturelles, le même sort que ferait le Canadien aux Sabres de Buffalo.

On s'est lourdement trompé dans les deux cas.

Jasmin s'est fait passer entre les dents quelques sa-

pins de taille.

Tout ça, rappelons-le, dans le cadre de l'émission "Le

Choe des idées", dimanche après-midi au Canal 10.

Jasmin avait annoncé ses couleurs dès le vendredi précédent à l'émission d'Huguette Proulx: il défendrait le québécois, le jonal, le parler populaire. Pour la bonne raison que ce n'est pas la langue qu'il faut corriger, mais la situation socio-économique et politique qui fait qu'elle est

ainsi.

Ce en quoi, ma foi, il a raison!

C'est avec cet argument qu'il attaqua son adversaire.

Lequel, plutôt fine mouche, esquiva le coup et, de fil en

aiguille, fit valoir que le "Bill 63" comme l'entendait Jean-

Jacques Bertrand — accoté par la loi 62 et quelques bons

réglements — aurait obligé les anglophones du Québec à

avoir une connaissance d'usage du français.

D'abord interloqué — on le serait à moins — Jasmin

a fini par acquiescer.

Et Jean-Noël Tremblay, dans un sourire comme on

en voit peu à la télévision, laissa entendre que tout n'était

pas perdu, puisqu'un retour de l'Union nationale au gouver-

nement n'était pas impensable.

CHANGEMENTS

10:30 4 5 6 Golden Silents.

"Great Stone Face."

11:00 2 7 9 11 13 Appelez-moi Lise. Inv.: Jacques

Desbaillets et Marcelle Ferron.

10 Altitude 755. Inv.: Madeleine Chantard,

Frenchie Jarraud, Pierre Dudan et Jean-Louis Laporte.

MERCREDI

12:30 2 9 11 13 Boubou Inv.: Claude Valade, Les Gau-

loises, Charles Linte,

France Castel, Michel St-Marcel et Jean De-

ceppe.

CHANGEMENTS

5:00 4 5 6 Alphabet Soup

"N for Numerals."

6:00 7 10 Madame est ser-

vie. Inv.: M. Charbon-

neau, le Père Marcel-Ma-

rie Desmarais, Robert

Herzi et Me Auguste

Choquette.

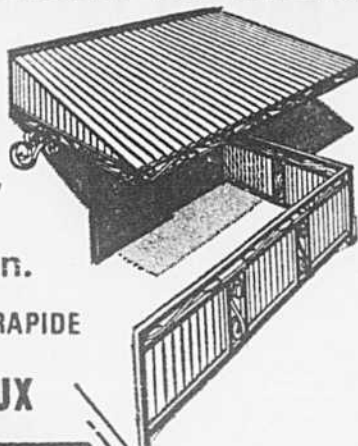
AUVENTS Premier

DIRECTEMENT DU MANUFACTURIER

Donnez
votre
commande
MAINTENANT,
avant la
grosse saison.

LIVRAISON PLUS RAPIDE

PRIX SPÉCIAUX

REVÊTEMENT
D'ALUMINIUM

AUVENTS fibre de verre
"Filon" pour fenêtres,
portiques, balcons, abris
d'automobiles ou de patios.

CLOTURES fibre de verre,
plusieurs couleurs au
choix, monture fer orne-
mental ou aluminium,
fini permanent. Pour
entourer votre piscine ou
votre terrain.

- Portes et fenêtres en aluminium fini permanent.
- Rampes et balustrades fer ornemental ou aluminium.
- Pierre artificielle.

ESTIMÉ GRATUIT

321-6410

TRAVAIL GARANTI 25 ANS D'EXPÉRIENCE

PREMIER FIBER-GLASS CONSTRUCTION INC.
3390 Mont-Joli, Montréal-Nord Tel 321-6410

Un prix qui fera de vous un propriétaire de Buick.

Buick LeSabre

Le coupé hardtop
LeSabre Custom.

Si vous croyez que vous devrez attendre encore quelques années avant d'acheter votre première Buick, détrompez-vous.

Au cas où vous seriez sur le point d'acheter une grande voiture neuve, il faut que vous sachiez que la Buick LeSabre coûte à peu près le même prix que des versions maquillées de voitures d'une classe inférieure.

Par conséquent, pourquoi payer le prix d'une Buick et se contenter d'une voiture d'une autre marque ordinaire.

La LeSabre est la grande Buick au prix le plus modique, mais elle vous offre tous les avantages qui rendent n'importe quelle grande Buick si désirable.

Les sièges sont conçus pour offrir un confort de longue durée. Les équipements Buick sont d'une qualité incomparable et vous éprouverez tant d'agrément à vous

trouver dans cette voiture que vous n'en voudrez plus aucune autre. Tout cela, vous allez le constater avant même d'avoir démarré!

Une fois sur la route, vous ne comprendrez même plus que vous ayez pu penser à une autre voiture. Grâce au gros V8 silencieux et d'une efficacité supérieure ainsi qu'à la suspension AccuDrive d'une stabilité et d'une douceur de roulement impeccables, vous saurez bientôt ce que savent tous les propriétaires des Buick.

Ils savent que la Buick est unique et incomparable.

Le prix de la LeSabre est établi de façon à faire de

vous le propriétaire d'une voiture supérieure... d'une

nouvelle Buick.

Rendez-vous donc chez le concessionnaire Buick.

Améliorer sans cesse, c'est de tradition chez Buick.

Comment ne pas préférer la Buick?

Certains des équipements représentés ici sont fournis en option, moyennant supplément.

Les ceintures ne sont efficaces qu'une fois bouclées.

Pour "sortir" en ville...



Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal

Une première répercussion du boycottage de la viande: réduction des prix chez Marché Union

La campagne de boycottage de la viande entreprise la semaine dernière par un groupe de consommatrices a eu ses premiers effets concrets hier, le Marché Union, qui possède 30 magasins au Québec dont 23 dans la région de Montréal, ayant annoncé que les prix de la viande de bœuf rouge seraient réduits, à compter d'aujourd'hui, de trois à 14 cents la livre. La diminution moyenne sera de six cents.

Le président de Marché Union, M. Davis Litvack, a fait savoir hier que les ventes de viande de bœuf avaient diminué de sept pour cent la semaine dernière, par suite de la campagne de boycottage.

Il a affirmé que les réductions auraient un caractère permanent, à moins que les vendeurs en gros n'augmentent leurs prix.

Pour sa part, M. Jack Levine, porte-parole de Steinberg, où les ventes ont accusé une baisse de six p. cent

la semaine dernière, a indiqué que la compagnie révisait actuellement sa structure des prix de la viande, par suite de la décision annoncée par Union.

M. Levine a affirmé qu'il n'y avait eu jusqu'ici aucun changement des prix de gros qui justifierait une réduction des prix de détail.

Il a ajouté cependant que les concurrents de Steinberg pouvaient vraisemblablement forcer cette maison à réduire ses prix, étant donné qu'elle veut éviter que le volume de ses ventes de viande diminue.

Un porte-parole de Dominion, quant à lui, s'est dit sceptique devant la nouvelle de la baisse des prix chez Union. "Je ne vois pas comment ils peuvent se permettre de prendre une telle mesure, à moins qu'ils aient décidé de vendre des catégories inférieures de bœuf rouge A-1", a-t-il dit.

Le porte-parole, M. Maurice Demers, qui a avoué que les ventes de

viande de bœuf avaient baissé de six p. cent la semaine dernière, a expliqué qu'il y avait quatre sortes de bœuf rouge de catégorie A-1 et que les classes inférieures se vendaient de deux à quatre cents de moins la livre. Dominion ne vend que la meilleure viande, d'après M. Demers, qui croit qu'Union tente de jeter de la poudre aux yeux des consommateurs et qu'elle a dû en profiter pour acheter, la semaine dernière, toutes les catégories inférieures de viande.

Le président d'Union, M. Litvack, a nié les accusations de M. Demers, faisant valoir que sa compagnie ne pouvait, en réalité se permettre de diminuer ses prix mais qu'elle le ferait quand même devant les pressions populaires.

Il a affirmé que ses magasins n'achetaient pas de catégories inférieures de bœuf rouge et a mis quiconque au défi de le prouver.

Entre-temps, la ménagère qui a suscité la vague de protestations la semaine dernière, Mme Joyce Burne, a accueilli favorablement la nouvelle, opinant qu'il s'agissait d'un pas dans la bonne direction.

Le groupe de protestataires dirigé par Mme Burne a manifesté devant plusieurs supermarchés et il a recueilli un millier de signatures sur une pétition qui sera envoyée au premier ministre Trudeau.

"Nous réclamons, a-t-elle dit, une enquête exhaustive sur l'augmentation des prix de toutes les denrées alimentaires". D'après elle, le gouvernement a manqué de clairvoyance en ne prévoyant pas l'augmentation de la demande de viande de bœuf et en n'aidant pas aux agriculteurs à augmenter leurs troupeaux de bétail.

Soulignons que Dominion a diminué ses prix en Ontario et deux magasins à succursales multiples aux États-Unis ont réduit le prix de leur viande de bœuf de 10 à 15 p. cent.

André Kaltenbach, directeur de l'information au COJO?

par Guy PINARD

M. André Kaltenbach, directeur du service de l'information de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins, occupera un poste similaire avec le Comité organisateur des Jeux olympiques.

LA PRESSE a appris de source sûre l'information qui n'a d'ailleurs pas été démentie par le principal intéressé.

Joint au siège social, à Lévis, M. Kaltenbach a déclaré: "Quant à moi, il n'y a encore rien d'officiel. Je ne peux vraiment rien ajouter à cela pour le moment."

Au reporter de LA PRESSE qui lui mentionnait son désir de le rencontrer "puisqu'il aura à travailler avec lui pendant trois ans d'ici 1976", M. Kaltenbach a poursuivi sur un ton en-

joué: "Si ça devient officiel, je le souhaite impatientement. A très bientôt!"

Joint à son bureau, le vice-président aux communications du COJO, M. Louis Chantigny, n'a pas voulu confirmer la nomination de M. Kaltenbach.

Il a cependant déclaré: "C'est vrai que nous sommes présentement en pourparlers avec M. Kaltenbach, mais rien n'est encore officiel. Je peux toutefois vous admettre que nous aimerions beaucoup l'avoir à notre service."

Dans un autre ordre d'idées, M. Chantigny a affirmé que les négociations entre le COJO et Raymond Beauchemin, pressenti pour un poste de cadre fort important, n'ont pas obtenu les résultats escomptés.

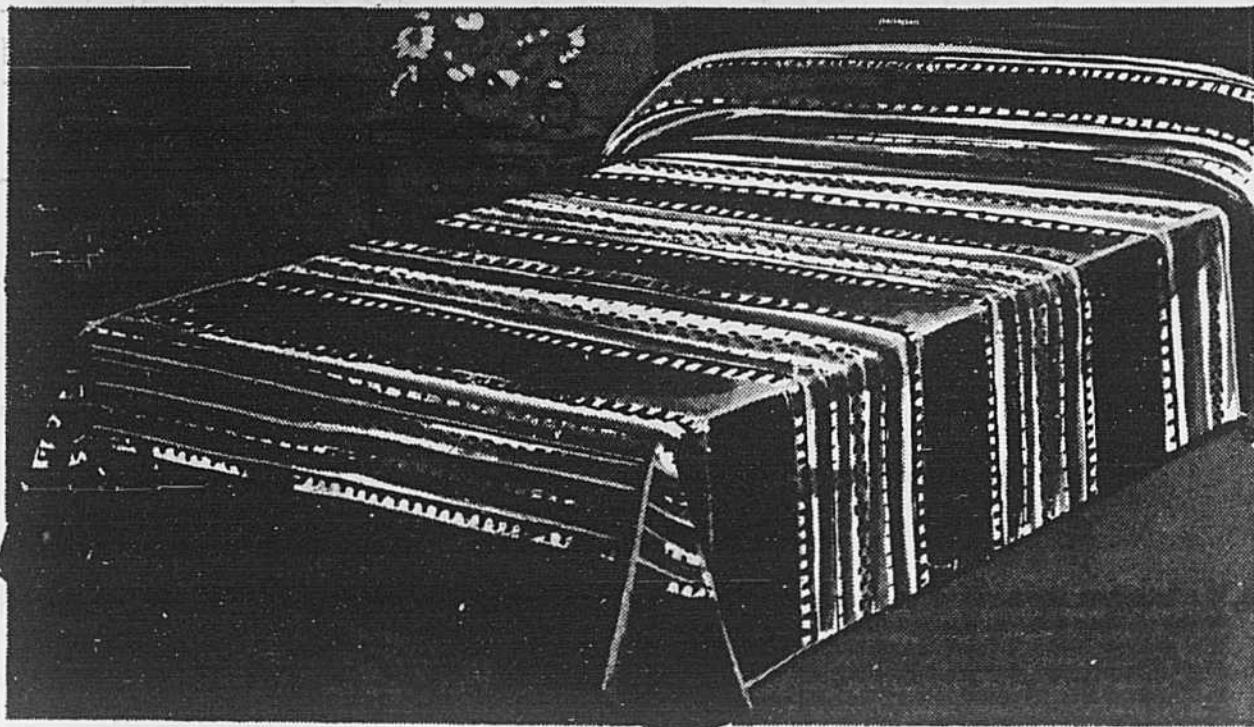
M. Chantigny a essayé un premier refus, mais il entend bien revenir à la charge dans quelques semaines.

Aubaines
au niveau du

MÉTRO

CENTRE-VILLE,
AUSSI à POINTE-CLAIRE
et ANJOU

EATON

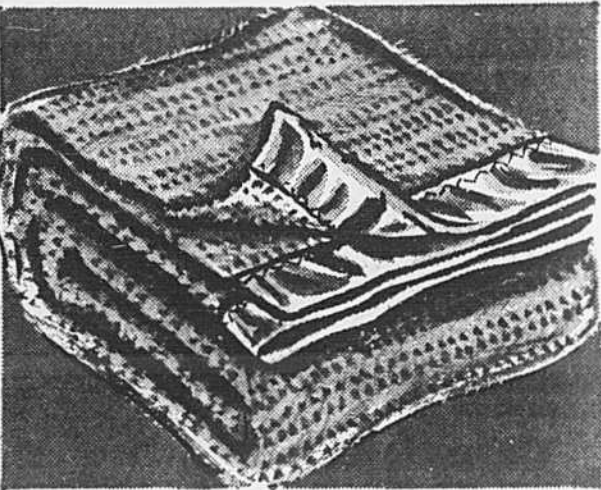
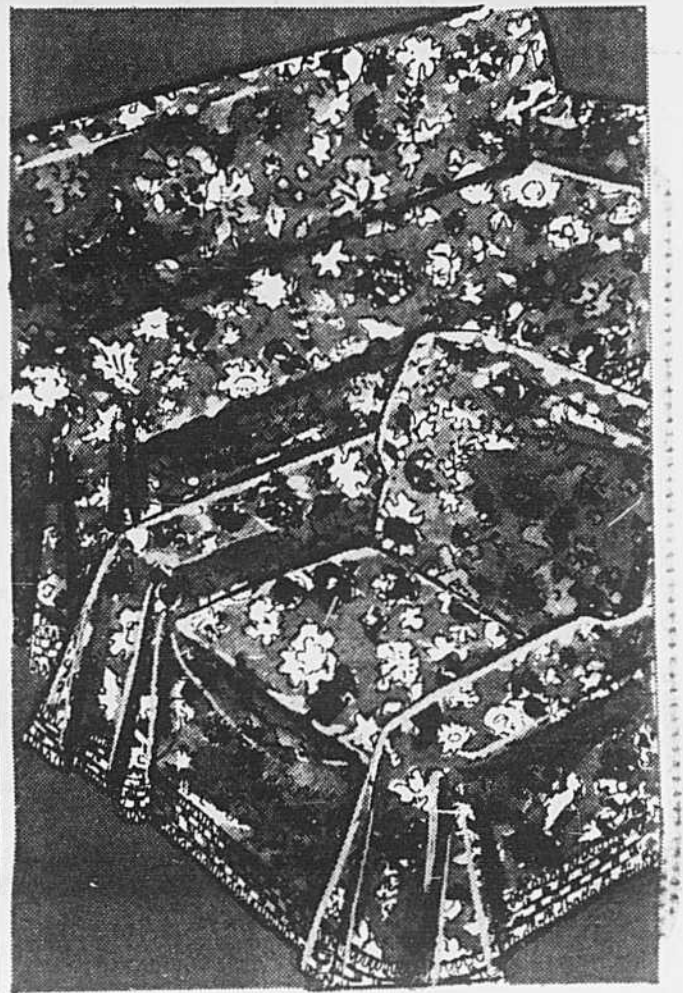
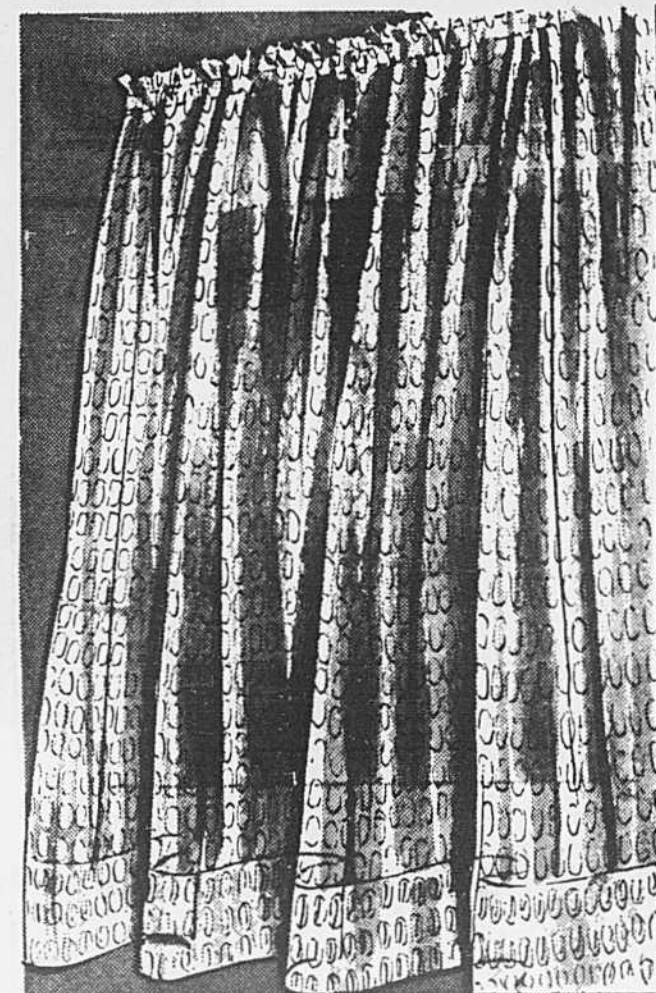


Couvre-lit de coton

Joli couvre-lit en coton à pressage permanent, grand teint. Rayures multicolores en vert, bleu, ton or ou rouge. En format lit jumeau (82" x 110") et lit double (94" x 110"). Dimensions approximatives.

Prix spécial

9.99



Draps et taies d'oreiller DE POLOGNE

En coton de qualité draps et taies importés en blanc ou rayures arc-en-ciel.

Format approx.	Blanc	Prix spécial	Rayures arc-en-ciel
39" x 75"	2.99		3.29
72" x 100"	2.99		3.29
54" x 75"	3.29		3.79
80" x 100"	3.29		3.79
Taies	1.29 la pai.		1.69 la pai.

Couvertures de polyester "Andover"

Prix spécial

5.99

Quelques imperfections n'affectent en rien la durabilité et la beauté de ces couvertures de polyester, lavables à la machine. Elles existent en blanc, orange ou rose. Format approximatif: 72" x 90".

Voilages en "Fortrel"

Voilages ajourés, en "Fortrel" (polyester) lavable, aux jolies couleurs de vert avocat, bleu, ton or, melon, rouge ou blanc.

Format approx.	Prix spécial
48" x 54"	1.89
48" x 63"	2.19
48" x 81"	2.59
48" x 95"	2.99

Jetés-housses

Jolis jetés de coton lavable, imprimés de motifs floraux et bordés de franges. Choix de modèles deux tons: bleu/vert, brun/melon ou rouge/vert.

Format approx.	Prix spécial
60" x 72"	6.99
72" x 90"	9.99
72" x 120"	13.99
72" x 140"	16.99

(Hors illustration)

Coussins multicolores

Pour égayer votre coin-détente ou votre chambre à coucher, choisissez ces coussins en acrylique garnis de mousse. Rayures multicolores en rouge, vert, bleu ou brun.

4.88 ch.

EATON Centre-ville (niveau du métro), Anjou et Pointe-Clair — Rayon 936



Vêtements de fillettes à prix spéciaux

1) Pullovers en nylon Pull extensible, en nylon lavable à la machine. Manches courtes, jabot et col plissés. En bleu clair, blanc ou ton or. Tailles 8 à 14.

Prix spécial **3.99**

2) Pantalons larges Taille haute, braguette à glissière, revers pour ce pantalon 80% acrylique et 20% coton à carreaux ou écossais. En bleu, vert, rouge ou rose. Tailles 8 à 14.

Prix spécial **6.79**

3) Ensemble 2 pièces En "Fortrel" (polyester) et coton. Tunique à encolure dentelée et manches courtes, en bleu, jaune mais ou pourpre. Pantalon blanc à revers. Tailles 4, 6, 8.

Prix spécial **4.99**

4) Chemises de nuit 65% coton et 35% polyester, longue chemise de nuit brodée à l'encolure. Couleurs de rose, corail, bleu, menthe, lilas, ton or. Tailles 8 à 14. 2.79 ch.

Prix spécial **2 pour 5.50**

5) Nuisette avec culotte en polyester et coton, nuisette brodée à l'encolure, avec culotte assortie. En rose, corail, bleu, menthe, lilas et ton or. Tailles 8 à 14. 2.79 ch.

Prix spécial **2 ens. 5.50**

(Hors illustration)

Solde de vêtements pour enfants

Prix spécial **.77 à 3.97**

Grande sélection de vêtements pour enfants: vestes, pantalons, robes, etc. Tissus lavez-portez. Vaste gamme de tissus. Tailles 3 à 14.

Achat au magasin seulement

EATON Centre-ville (niveau du métro), Anjou et Pointe-Clair — Rayons 910/911

Livraison des commandes de 3.00 et plus.

Venez ou téléphonez au... **842-9211**

HEURES D'OUVERTURE EATON: LUNDI, MARDI, MERCREDI DE 9 H 30 A 18 H — JEUDI, VENDREDI DE 9 H 30 A 21 H — SAMEDI DE 9 H A 17 H — LE STANDARD OUVRE A 8 H 30, 842-9211

La taxe d'eau imposée par Montréal: les banlieues crient à l'injustice

par Georges LAMON

Me Marc Beauregard a soutenu que les villes d'Outremont, Côte-Saint-Luc, Ville Saint-Pierre et Westmount, étaient victimes d'une injustice au sujet de la taxe d'eau payée à la Ville de Montréal.

L'avocat d'Outremont a en effet déclaré devant la Commission municipale du Québec que ces banlieues étaient taxées sur une base quotidienne de consommation de 174 gallons d'eau alors que Montréal-Est et Pointe-aux-Trembles ne l'étaient que sur une base de 131 gallons, par personne.

Cette différence s'explique par le fait que ces dernières municipalités étaient imposées sur la base du compteur tandis que les quatre banlieues ainsi que Montréal l'étaient sur une base de consommation globale calculée sur l'ensemble de la population totale de ces villes.

Double injustice

Cette taxation représente, selon Me Beauregard, une double injustice puisque, en plus de fixer unilatéralement une consommation quotidienne par personne de 174 gallons d'eau, elle surtaxe ces mêmes citoyens qui doivent déjà payer 76 cents du 1.000 gallons consommés.

Il s'agit pour lui d'établir une base uniforme de consommation et non pas de

s'appuyer sur un concept pour l'un et un autre système pour l'autre.

En effet, pour les municipalités de banlieues, la taxe d'eau est imposée sur la valeur locative tandis que pour Montréal-Est et Pointe-aux-Trembles, elle est établie sur la consommation globale.

La troisième journée d'auditions de la Commission municipale du Québec, présidée par le juge John F. Sheehan, a encore été consacrée exclusivement au contre-interrogatoire du témoin expert de la Ville de Montréal, M. William L. Patterson, de la firme américaine Black and Veatch.

Me Beauregard a de nouveau mis en cause le rapport de la firme Black and Veatch, rapport qui dans son esprit n'est que beaucoup trop préliminaire pour établir un tarif équitable quant au coût du système de consommation d'eau.

M. Patterson a toutefois rassuré Me Beauregard puisqu'il a rappelé que des études se poursuivaient toujours pour apporter des précisions sur les données qui ont été avancées dans cette étude préliminaire.

Même s'il ne croit pas en soi qu'il existe une injustice pour les banlieues et pour Montréal, M. Patterson ne peut toutefois affirmer que le concept d'entreprise d'utilité privée ne coûtera pas plus

cher aux Montréalais et à la banlieue que le système d'équilibrage du budget.

Philosophie de détermination

M. Patterson admet que dans la philosophie de détermination du taux de la taxe d'eau, la question des "local conditions" (jurisprudence, traditions établies avec le Service de protection de l'Environnement (ancienne Régie des eaux), en fait les lignes de conduite à tenir) doit être étudiée.

C'est d'ailleurs ce qu'il prône dans la brochure publiée par l'American Waterworks Association" (association américaine du service des eaux), dont il est d'ailleurs le président du comité chargé de préciser la manière de s'y prendre pour déterminer le taux de la taxe d'eau.

Pourtant, il admet que dans son étude préliminaire préparée par un certain M. J. N. Scott, étude qu'il a finalement supervisée, n'avoir pas tenu compte de cette directive.

Le commissaire Roger Desjardins a averti M. Patterson, à l'ajournement d'hier, qu'il aurait quelques questions à lui poser sur le coût unitaire de remplacement, coût qui, à première vue, lui apparaissait assez élevé comparativement à l'expérience du Québec. Il a cité en

exemple le coût de \$18.25 le pied linéaire pour un tuyau de quatre pouces de diamètre que mentionnait M. Patterson dans son rapport.

Aujourd'hui, Me Beauregard poursuivra son contre-interrogatoire de l'expert Patterson. Mes Paul Normandin et François Mercier, pour la Ville de Montréal, feront entendre leur témoin, puis la défense fera entendre sa preuve.

Après quoi, le juge Sheehan et les commissaires Jean-Paul Boucher et Roger Desjardins étudieront les dossiers pour rendre une décision samedi à minuit et fixer un taux que les banlieues paieront à Montréal pour 1973-74.



Panasonic, c'est l'électronique d'avant-garde qu'Eaton vous offre aujourd'hui!

Élément stéréo: "Le Sebring"

179⁹⁵

1. Un très bon appareil pour débiter votre chaîne stéréo. Récepteur AM-FM stéréo avec 2 haut-parleurs de 6 1/2" à suspension pneumatique; indicateur de syntonisation perfectionnée et témoin-stéréo; contrôle automatique de fréquence au FM; syntonisateur avec transistor à effet de champs; contrôles indépendants pour le volume, l'équilibre, les graves et les aigus; commutateur de fonction prévoyant l'addition d'un phono et d'un magnétophone; prises pour casque d'écoute, tourne-disque, magnétophone et haut-parleurs auxiliaires; coffre au fini noyer attrayant. Modèle RE-7680C.

Radio AM portatif: "L'Elmhurst"

24⁹⁵

2. Fonctionne sur piles ou courant domestique; antenne AM sur tige de ferrite très sensible; haut-parleur de 2 1/2"; prises pour écouteur et haut-parleur auxiliaire; modèle R-1492C noir avec grille ton argent. Pile 9 volts PANASONIC, cordon CA, écouteur, poignée-courroie et emballage cadeau.

Cassettophone portatif: "Le Selby"

54⁹⁵

3. Fonctionne sur piles ou sur courant domestique et peut être branché au bateau ou à l'auto. Entièrement transistorisé; microphone à condensateur intégré; commandes par touches; dispositif d'arrêt automatique; touche d'enregistrement bloqué; écoute possible en enregistrant; haut-parleur de 3 1/2"; boîtier en plastique noir; modèle RQ-224 AS; cassette pré-enregistrée, 6 piles "C" Hi-TOP PANASONIC, écouteur et emballage cadeau. Cordon auto-bateau en sus.

Radio de table AM-FM: "Le Dolphin"

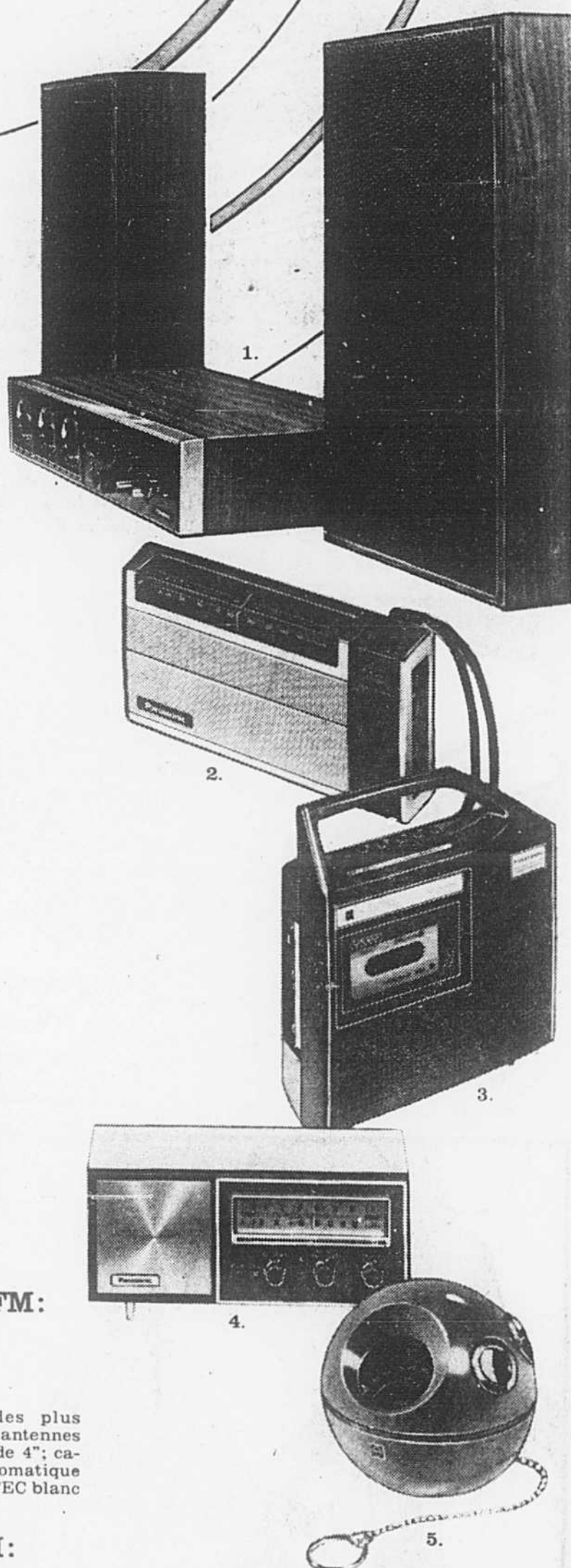
44⁹⁵

4. Modèle aux lignes allongées des plus modernes; circuits transistorisés; antennes AM et FM intégrées; haut-parleur de 4"; cadran rectiligne gradué; contrôle automatique de fréquence au FM. Modèle RE-6137EC blanc antique avec garniture noire.

Radio portatif AM: "Le Panapet"

18⁹⁵

5. Le Panapet transistorisé à piles vous suivra partout; antenne intégrée; contrôles faciles à régler; cadran bien lisible; écouteur; haut-parleur de 2 1/4"; électrodynamique à aimant permanent; rouge camion de pompier, blanc lustré ou bleu mer; modèle R-70. Piles 9 volts PANASONIC, écouteur, chaîne, feuillet de décalques amusants et emballage cadeau.



Rendez-vous ou téléphonez
842-9211

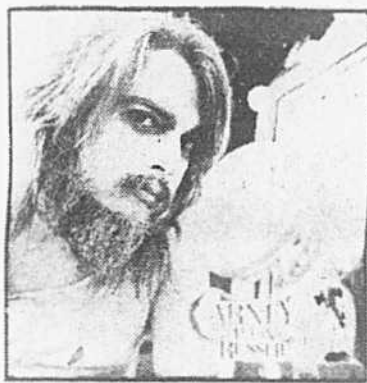
EATON Centre-ville (cinquième étage),
Anjou, Pointe-Claire — Rayon 260

Vente de microsillons à succès Capitol

Profitez de ces prix spéciaux! Eaton vous propose 16 des microsillons les plus populaires de Capitol, United Artists et Pathé. C'est ce que vous attendiez!



Grand Funk Railroad
Phoenix, SMAS-11099
Prix spécial 3⁹⁷



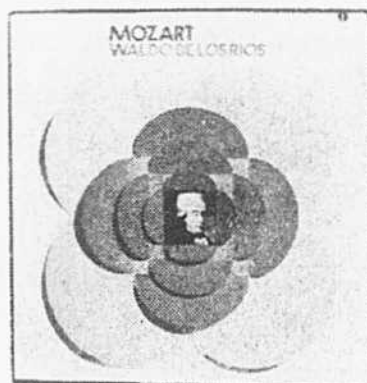
Leon Russell
Carney, SW-8911
Prix spécial 3⁹⁷



Trame sonore de
"Fiddler on the Roof"
(2 disques), WAS-10900
Prix spécial 6⁹⁸



Waldo de Los Rios
Sinfonias, SBA-16003
Prix spécial 3⁹⁷



Waldo de Los Rios
Mozartmania, SBA-16005
Prix spécial 3⁹⁷



Ernie Morricone
Il était une fois la révolution, WAS-5221
Prix spécial 3⁹⁷



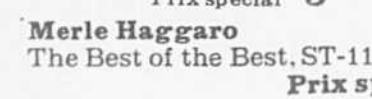
Edith Piaf
Album Deluxe Capitol vous présentant 30 de ses succès classiques, DTCL-2953.
Prix spécial 7⁴⁹
16 Edith Piaf Recital 1961, SPAM 67052.
Prix spécial 3⁹⁷



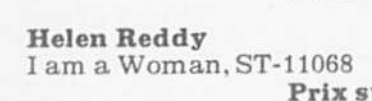
Edith Piaf
The Best of Edith Piaf, DT-2616
Prix spécial 3⁹⁷



Gilbert Becaud
Olympia 1972, SPAM-67343
Prix spécial 3⁹⁷



Merle Haggard
The Best of the Best, ST-11082
Prix spécial 3⁹⁷



Helen Reddy
I am a Woman, ST-11068
Prix spécial 3⁹⁷



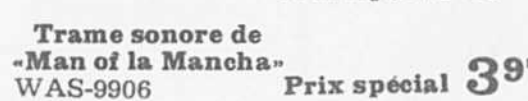
Waldo de Los Rios
Songs of Our Time, SBA-16021
Prix spécial 3⁹⁷



War
The World is a Ghetto, WAS-5652
Prix spécial 3⁹⁷



Sacha Distel
Chanson bleue, SPAM-67327
Prix spécial 3⁹⁷



Trame sonore de
"Man of the Mancha"
WAS-9906
Prix spécial 3⁹⁷



War
The World is a Ghetto, WAS-5652
Prix spécial 3⁹⁷

EATON, Centre-ville (cinquième étage), Anjou, Pointe-Claire — Rayon 560

Rendez-vous ou téléphonez 842-9211

EATON

EATON

**Un voyageur indépendant est
un voyageur heureux!**

**Les bagages Skyway sur
ROULETTES vous libèrent!
Nouveau... chez Eaton**

Plus besoin de partir les poches pleines de petite monnaie à pourboire, à la chasse aux porteurs. Roulez maintenant vos valises SKYWAY sans vous fatiguer; elles sont conçues pour se déplacer facilement sur toutes sortes de surfaces: pavé, linoléum, tapis, marches d'escaliers roulants et davantage.

Les SKYWAY sur roulettes

Construction durable en nylon traité "Scotchgard" fait pour résister à l'eau et aux bactéries. Fermeture codée exclusif à Skyway... pas de clés qui se perdent! Montures solides en aluminium léger.

Pour dames

Doublure en satin piqué. Trois pochettes détachables. Bronze, bleu, mousse ou rouge brique.

Dimensions approximatives	chacune		chacune
Pullman 24"	70 ⁰⁰	Pullman 30"	95 ⁰⁰
1. Pullman 26"	80 ⁰⁰		

Sans roulettes mais assortis aux précédents

Dimensions approximatives	chacune		chacune
A main 21"	50 ⁰⁰	Fourre-tout 16"	25 ⁰⁰
2. Fourre-tout 15"	30 ⁰⁰		

Pour hommes

Doublure de polyester piqué. Gris fusain ou brun foncé.

Dimensions approximatives	chacune		chacune
2. complets	85 ⁰⁰	3. complets	90 ⁰⁰

Sans roulettes mais assortis aux précédents

Dimensions approximatives	chacune		chacune
4. A main 21"	60 ⁰⁰	Mallette d'attaché 4 1/2"	55 ⁰⁰

Venez ou téléphonez **842-9211**

Eaton Centre-ville (sixième étage), Anjou, Pointe-Claire. Rayon 264

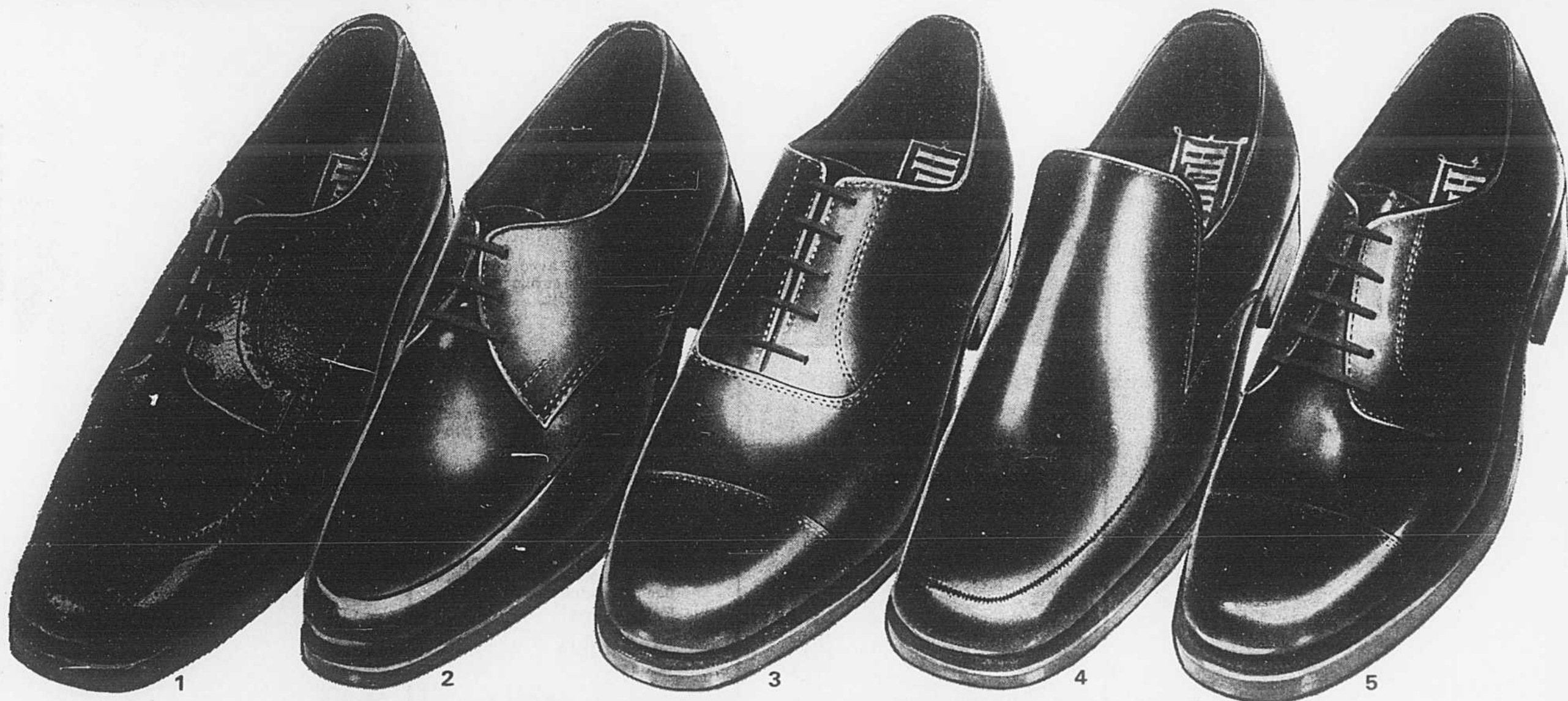


**Aubaines
au niveau du**

MÉTRO

EATON

**CENTRE-VILLE,
AUSSI à POINTE-CLAIRE
et ANJOU**



Aubaine! Chaussures de cuir pour hommes

Chaussures de ville de fabrication canadienne. Empeignes de cuir, semelles synthétiques et talons caoutchouc. Trépointe «Goodyear». Aseptisées pour une fraîcheur hygiénique durable. Cinq modèles, tous au même bas prix! Pointures en demies 7 à 11.

Prix spécial

1299
la paire

1. Brogue 5-oeillets en cuir grenu. Languette montante. Brun. Largeur E seulement.
2. Oxford blucher 3-oeillets. Brun ou noir. Largeur E seulement.
3. Oxford balmoral 5-oeillets. Bout droit. Noir. Largeur E seulement.
4. Fourreau classique. Noir. Largeur D seulement.
5. Blucher 5-oeillets. Bout droit. Noir. Largeur E seulement.

Commandes téléphoniques jusqu'à épuisement du stock.

Eaton Centre-ville (niveau du métro), Anjou, Pointe-Claire. Rayon 937

Rendez-vous ou téléphonez **842-9211**

HEURES D'OUVERTURE EATON: LUNDI, MARDI, MERCREDI DE 9 H 30 A 18 H — JEUDI, VENDREDI DE 9 H 30 A 21 H — SAMEDI DE 9 H A 17 H — LE STANDARD OUVRE A 8 H 30, 842-9211

EATON

La mode à prix modique

Nouveautés Niccolini

Vous voulez que votre manteau de printemps soit un manteau tous temps. Voici deux modèles de Niccolini en coton et nylon, doublés acetate, avec pli creux au dos. Tailles 10 à 18.

21⁹⁵ ch.

- 1) Modèle légèrement cintré, à devant croisé, col cranté et décor de rabats avec poches latérales. Ton perle, marine ou bleu foncé.
- 2) Modèle ceinture, à col cranté et larges poches plaquées. Choix de marine, rose mexicain ou ton chameau.

EATON Centre-ville (MODE au "4", quatrième étage)
Anjou, Pointe-Claire — Rayon 445

Robes sans souci polyester/coton

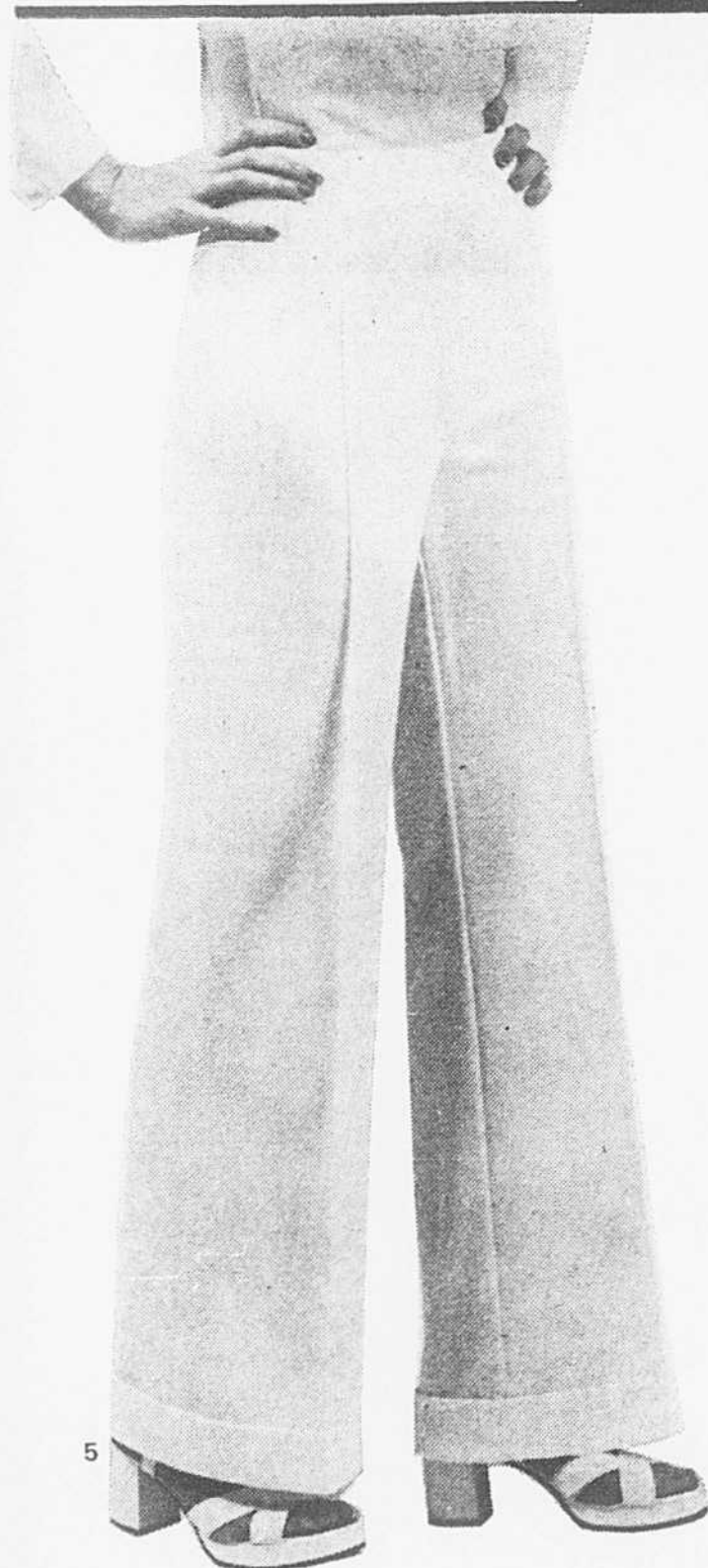
Votre robe des beaux jours à un prix minime intéressant. Sans manches, en polyester et coton lavable, sans souci d'entretien. Imprimés variés à rose, rouge, bleu, jaune ou marine prédominant.

6⁸⁸ ch.

- 3) Tailles spécialisées 14 1/2 à 24 1/2. Glissière devant, encolure arrondie et deux poches plaquées.
- 4) Tailles jeunes femmes 12 à 20. Glissière devant, petit col et deux poches plaquées.

Commandes téléphoniques acceptées pour couleurs et tailles seulement, mentionner un autre choix

EATON Centre-ville (MODE au "4", quatrième étage)
Anjou, Pointe-Claire — Rayon 345



5



6



7

Coordonnés vie facile

Ils vous feront la vie facile parce qu'ils sont 100% «Fortrel» lavable. Quatre éléments en tricot soyeux effet bouclé à coordonner et interchanger pour varier vos tenues. Choix de bleu, rose centré ou blanc. Tailles 10 à 18.

- 5) Pantalon à jambes droites et élastique plat à la taille. Pli piqué devant et revers.

Prix spécial

9⁹⁵

- 6) Jupe ligne A, avec élastique plat à la taille et plis formant panneau devant.

Prix spécial

9⁹⁵

- 7) Blazer à manches courtes, col cranté et deux poches plaquées.

Prix spécial

14⁹⁵

- 8) Veste à taille froncée, manches courtes à revers et deux poches plaquées.

Prix spécial

12⁹⁵

EATON Centre-ville (MODE au "4", quatrième étage) Anjou, Pointe-Claire — Rayon 545



8

EATON est juste au bout du fil **842-9211**

Centre-ville
Le paradis du magasinage à Montréal.
Angle Ste-Catherine et Université.

Magasins de banlieue
Centres d'achats Anjou et Pointe-Claire.
Facilement accessibles pour la banlieue.

Heures d'ouverture EATON:
Lundi, mardi, mercredi de 9H 30 à 18H—
Jeudi et vendredi de 9H 30 à 21H—
Samedi de 9H à 17H.

Le standard téléphonique ouvrira à 8H 30.—
842-9211.
Faites vos achats avec une carte comptable
de EATON, LA VRAIE CARTE.

EATON



La robe à double face de ALGO

1. Modèle long **45⁰⁰** 2. Modèle court **40⁰⁰**

Elégante robe blanche en jersey Arnel, à col roulé, sans manches, avec fermeture à glissière au dos et taille ceinturée. Jupe plissée. Veste en voile de coton, légère et aérée, à manches longues, boutonnée devant et soulignée de 2 poches appliquées. Motifs de plaids en marine/blanc. Tailles 8 à 16.

Achat en personne seulement.

EATON Centre-ville (troisième étage), Anjou, Pointe-Claire. Rayon 341



Chemisiers de sport pour l'été

11⁰⁰ à 13⁰⁰ chacun

Ces beaux chemisiers en tricot polyester sont lavables à la machine et n'exigent aucun repassage. Tailles 6 à 16.

3. Modèle à manches longues, patte de boutonnage et col à pointes. Blanc, jaune, bleu, crème ou rose et rouge. **13⁰⁰** ch.
 4. Modèle à manches longues, patte à 5 boutons devant, col à pointes. Rouge, bleu, jaune, rose, marine, blanc ou rouge. **13⁰⁰** ch.
 5. Modèle à manches courtes, col à pointes et patte de boutonnage à l'avant. Blanc, rouge, bleu pâle, marine, jaune, rose. **11⁰⁰** ch.

EATON Centre-ville seulement.

Venez ou téléphonez **842-9211** S.V.P. mentionner un deuxième choix de couleur.

EATON Centre-ville (rez-de-chaussée), Anjou, Pointe-Claire. Rayon 246



Ravissant chandail côtelé

9⁰⁰ chacun

C'est une importation italienne! Modèle en dralon, à manches courtes et à encolure en "U". Tons pastels de rose, bleu, blanc ou jaune. Tailles petite, moyenne ou grande.

Venez ou téléphonez **842-9211**

Folies quadrillées de ECHO

4⁰⁰ chacune

Avec un peu d'imagination et de fantaisie, ces foulards en coton pourront être portés de multiples façons! Grand choix de quadrillés, pois, vichy ou plaids aux couleurs gaies de l'été. Achat en personne seulement.



KAYSER, le roi des bas-culottes!

Modèle 2575. Modèle diaphane en nylon, à pied sandale. "Definitely neutral", "nearly nude", "toast", "tropical tan", porcelaine, "teak", brun ou marine. Taille universelle 5' - 5'8" (100-150 lb). Prix courant **2.00 la paire**

Prix spécial **1.59 la paire** 3 pai. pour **4⁴⁹** 6 pai. pour **8⁸⁸**

Modèle 2107. Modèle en nylon indémaillable et antistatique, pied sandale. "Nearly nude", "toast", "tropical tan", porcelaine, "teak" brun. Tailles A 4'10" - 5'5"; moyenne/grande 5'6" à 5'9". Prix courant **1.79 la paire**

Prix spécial **1.39 la paire** 3 pai. pour **3⁹⁹** 6 pai. pour **7⁸⁸**

Modèle 2900. Modèle uni jusqu'à la taille, pied sandale. "Definitely neutral", "tropical tan", "toast", "brown beauty", porcelaine, "no-no", "pink frost", "blue ice", "aqua glace" et "nearly nude". Tailles A: 4'10 - 5'5" (90-130 lb); B: 5'6" - 5'9" (130-150 lb). Prix courant **1.50 la paire**

Prix spécial **1.19 la paire** 4 pai. pour **4⁴⁹** 6 pai. pour **6⁶⁶**

Venez ou téléphonez **842-9211** Livraison des commandes de 3.00 et plus

EATON Centre-ville (rez-de-chaussée), Anjou, Pointe-Claire. Rayon 201

EATON Centre-ville (rez-de-chaussée), Anjou, Pointe-Claire. Rayon 202

HEURES D'OUVERTURE EATON: LUNDI, MARDI, MERCREDI DE 9H 30 À 18H — JEUDI, VENDREDI DE 9H30 À 21H — SAMEDI DE 9H À 17H — LE STANDARD OUVRE À 8H30, 842-9211

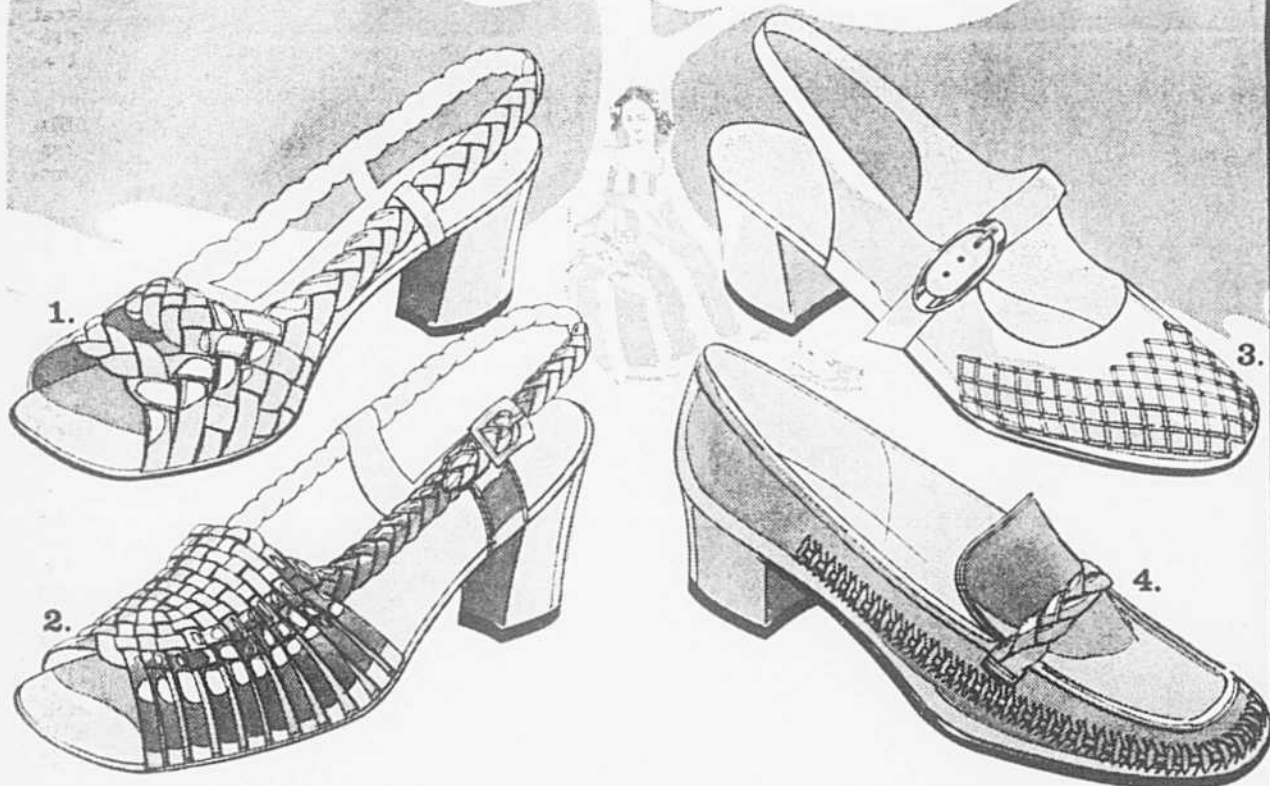
EATON

Les "Belles" d'Espagne et d'Italie

Ce sont nos dernières vendues... Chics et confortables chaussures en cuir très souple, à bandes larges ou étroites entrelacées. Pointures 6AA à 10AA, 5B à 10B (avec ½ pointures).

Prix spécial Eaton Canada

15⁹⁹



1. Sandale à talon-lanière à larges bandes entrelacées, et semelle synthétique. Tons blanc, chameau ou beige.
2. Sandale à talon-lanière, à bandes étroites entrelacées et semelle synthétique. Tons beige, bleu, blanc ou rouge.
3. Modèle à talon-lanière entrelacée avec raphia, avec courroie réglable à l'empaigne et semelle en cuir. Tons os ou blanc.
4. Confortable escarpin à empeigne genre mocassin avec détail tressé, et semelle en cuir. Tons os, blanc ou chameau.

Venez ou téléphonez **842-9211**

EATON Centre-ville (deuxième étage), Anjou, Pointe-Claire. Rayon 238.

AUBAINES EATON CANADA

Depuis 1969, une Aubaine Eaton Canada est une assurance-qualité: c'est l'effort de tous sincère qu'Eaton puisse faire pour vous assurer économie et satisfaction. Une quantité importante de marchandises a été achetée en vue de satisfaire les besoins de nos clients d'un littoral à l'autre.

Centre-ville
Le paradis du magasinage à Montréal.
Angle Ste-Catherine et Université.

Magasins de banlieue
Centres d'achats Anjou et Pointe-Claire.
Facilement accessibles pour la banlieue.

Magasin-entrepôt
4505 rue Hickmore. L'endroit où fureter
pour trouver à coup sûr de vraies aubaines.

Soldes EATON
Coin des aubaines. Au centre d'achats
Maisonnette, 2983, rue Sherbrooke est.

Heures d'ouverture EATON:
Lundi, mardi, mercredi de 9H 30 à 18H -
Jeudi et vendredi de 9H 30 à 21H -
Samedi de 9H à 17H.

Le standard téléphonique ouvrira à 8H 30. -
842-9211.
Faites vos achats avec une carte comptable
de EATON, LA VRAIE CARTE.



Le fourre-tout... un sac bien pratique pour passer l'été

L'été, c'est l'époque des bikinis, des grosses lunettes de soleil, des voyages... des fourre-tout. Ces sacs spacieux, en cuir souple et à fermeture à glissière feront la joie de celles qui ont toujours beaucoup de choses à emporter. Blanc ou os.

- | | |
|--|------------------------|
| 1. Modèle à bandoulière réglable, pochette extérieure à pression, pochette extérieure à glissière et pochette intérieure. 11 ½ x 9 x 3 ¼". | 20⁰⁰ |
| 2. Modèle à poignée double, avec pochette intérieure à glissière. 12 x 9 ½ x 1". | 23⁰⁰ |
| 3. Modèle à poignée double, pochettes extérieures à glissière et à fermoir, et pochette intérieure à glissière. 11 x 10 ½ x 3". | 20⁰⁰ |
| 4. Modèle de voyage, à poignée double et à pochette intérieure. 12 x 14 x 2 ½". | 23⁰⁰ |

Achat en personne seulement.

EATON Centre-ville (deuxième étage), Anjou, Pointe-Claire. Rayon 217.